

CONSEIL DU 8° ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU LUNDI 22 MAI 2023

Le 22 mai 2023, à 19 heures, les membres du conseil du 8° arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents:

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER

Madame la Maire ouvre la séance, à 19 h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

ORDRE DU JOUR

08 2023 03

Désignation du secrétaire de séance

08 2023 08

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2023 DAC 17, 2023 SG 13, 2023 DAE 19 et 2023 DVD 25

08 2023 04

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 9 mars 2023

08 2023 06

Élection du président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2022

08 2023 05

Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 8º arrondissement de l'exercice 2022

08 2022 07

Vote du compte administratif 2022

2023 DAC 17

Subvention (2.150.000 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

2023 DAC 254

Subventions (23.000 euros) à neuf associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022

2023 DAC 256

Subventions (46.800 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

2023 DAC 373

Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

2023 DAE 19

Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraichissement dans les zones d'attractivité touristique (550.000 €)

2023 DAE 27

Subventions (5.686.000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

2023 DAE 104

Subventions (940.500 euros), et avenant à la convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)

2023 DEVE 25

Dénomination «jardin de Kyiv» attribuée au jardin situé 18 cours la Reine (8e). 2023 DEVE 27 Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien

. le

2023 DEVE 42

Dénomination «jardin des ambassadeurs-Line Renaud» attribuée au Carré des Ambassadeurs situé dans le jardin des Champs Élysées (8e)

2023 DLH 91

Location de l'immeuble 31, rue de Berne (8e) à la RIVP-bail emphytéotique

2023 DU 33

PLU — Révision — Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet

V08 2023 06

Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8° arrondissement relatif à une production équilibrée de logements pour le 8° arrondissement

V08 2023 10

Vœu de Mme Segond relatif à la protection dans le futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique des parcelles occupées par des cinémas indépendants.

2023 DVD 13

Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition

2013 DVD 25

Adaptation de conventions de délégation de service public de parcs parisiens de stationnement. Avenants et protocoles afférents aux contrats correspondants

2023 DJS 8

Subventions (3.500 euros) à deux associations sportives localisées (8e)

2023 DASCO 18

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (173.624 euros), subventions d'équipement (146.840 euros) et subventions pour travaux (158.588 euros)

2023 DASCO 28

Collèges dotés d'un service de restauration autonome — Bilan d'utilisation pour 2022 (80731,66 €) du fonds commun départemental des services d'hébergement

2023 DASCO 46

Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE — Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023

2023 SG 13

Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal

V08 2023 05

Vœu de la majorité relatif à l'apposition d'une plaque au 11 rue Magellan en hommage à Jean Mattéoli

V08 2023 07

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire de Paris privatise la collecte des ordures ménagères dans le 8° arrondissement de Paris

V08 2023 08

Vœu de Mme LÉCUYER pour clarifier et sécuriser le tracé de la piste cyclable des Batignolles

V08 2023 09

Vœu de Mme SEGOND à l'accompagnement des centres de loisirs parisiens et des écoles parisiennes à venir assister à des épreuves lors des JOP2024

Q08 2023 03

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8º arrondissement sur l'actualité et le calendrier du programme de construction de l'opération au 25-27 rue de Constantinople

Mme d'HAUTESERRE

Mesdames, Messieurs, bonsoir,

Je salue la présence de M. Philippe MACRET, cela fait une éternité que nous ne l'avons pas vu. Je suis ravie de voir qu'il est en forme. Je rappelle que le règlement stipule que le public n'a pas le droit de prendre la parole. Avant de démarrer ce Conseil d'arrondissement, conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

1º/08 2023 03

Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER, comme secrétaire de séance s'il l'accepte. La délibération 08 2023 03 est adoptée à l'unanimité.

2°/08 2023 08

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2023 DAC 17, 2023 SG 13, 2023 DAE 19 et 2023 DVD 25

Mme d'HAUTESERRE

Ces délibérations ont été inscrites par le service de la séance après la publication de notre ordre du jour initial. Conformément à l'article 6 de notre règlement intérieur, il nous faut statuer de leur instruction ou non à l'ordre du jour de la séance afin de pouvoir les examiner.

La majorité est favorable de l'inscription de ces délibérations. La délibération 08 2023 08 est adoptée.

3°/08 2023 04

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 9 mars 2023

Mme d'HAUTESERRE

Avant d'approuver le compte rendu de notre conseil, quelqu'un a-t-il des observations à formuler? La délibération 08 2023 04 est adoptée.

4°/08 2023 06

Élection du président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2022

Mme d'HAUTESERRE

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire ne peut présider la séance pendant les débats relatifs au compte administratif.

Aussi je vous propose de désigner Vincent BALADI comme président de séance pour l'examen conjoint des délibérations 08 2023 05 et 08 2023 07 relatives au compte de gestion et au compte administratif de l'état spécial de l'arrondissement pour l'exercice 2022.

Mme d'HAUTESERRE s'absente de la séance.

5°/08 2023 05

Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 8° arrondissement de l'exercice 2022

M. BALADI

Mes chers collègues,

Comme l'a dit Mme la Maire, je vais vous présenter à la fois le compte de gestion et le compte administratif 2022, qui reprend le budget de l'état spécial d'arrondissement, qui correspond au budget local de notre arrondissement.

Cet état spécial comprend 2,8 millions d'euros de dépenses mandatées réparties ainsi :

- o 372.332 euros dédiés à l'animation locale, qui comprend notamment les travaux urgents et les conseils de quartier;
- o 2.251.870 euros pour la gestion locale, pour les besoins de fonctionnement des équipements de proximité, qui seront détaillés par la suite;
- o 130.396 euros d'investissements comprenant les crédits alloués à chaque conseil de quartier sur le budget d'investissement.

C'est ainsi que les principaux pôles budgétaires sont :

1

- o Le fonctionnement de la Mairie: 569.428 euros, contre 485.550 euros en 2021. Cela correspond à une augmentation de 17 %. Nous le savons tous, cette hausse est liée principalement à l'augmentation des énergies et des fluides (l'eau, le gaz et l'électricité). Je pense que nous en sommes tous conscients. Les travaux de rénovation énergétiques en cours dans la Mairie vont permettre de stabiliser ces dépenses, à défaut de les baisser;
- Les crèches : 554.340 euros, contre 440.303 euros en 2021. Cette hausse s'explique par l'inflation d'une part, mais aussi en lien avec l'augmentation des charges locatives pour la crèche Maleville, qui correspond à une hausse de 24 %;
- o Contrat de délégation de service public du centre d'animation : 349.861 euros, contre 357.717 euros en 2021. Ce qui représente une légère baisse de deux pour cent;
- Les travaux urgents dans les équipements de proximité: 256.212 euros, contre 336.520 euros en 2021. Je rappelle qu'en 2020 et 2021 les crédits d'animation locale étaient fléchés vers les travaux en raison des moindres dépenses liées à la période Covid-19:
- o Les écoles élémentaires : 295.832 euros, contre 244.379 euros en 2021 ;
- o Les investissements représentent 130.396 euros contre 150.007 en 2021;
- o Le Conservatoire Camille Saint-Saëns: 108.112 euros contre 106.283 en 2021;
- o Les écoles maternelles : 133.779 euros contre 96.747 euros :
- Les bains-douches sont en forte augmentation: de 34.036 euros en 2021 contre
 75.561 euros en 2022. Cette hausse est liée à un rattrapage de la consommation d'eau sur quatre années;
- o La Maison des associations : 41.895 euros;
- Les bibliothèques: 27.940 euros (contre 21.819 euros en 2021). J'en profite pour préciser que la bibliothèque est en cours de travaux et rouvrira lors de l'été 2024, dans un nouvel espace plus vaste et plus accueillant, nous disposerons d'un nouvel espace d'accueil à la Mairie;
- o Les équipements sportifs : 24.447 euros contre 24.260 euros en 2021;
- Les espaces verts de proximité: 57.549 euros contre 50.849 euros en 2021. Cette légère progression est notamment liée au développement des rues aux écoles.

En conclusion, cet exercice conduit à un report de 202.000 euros et s'explique pour partie par des décalages entre l'engagement de la dépense et son mandatement. Concrètement, toutes les dépenses n'ont pas été réglées sur l'exercice 2022, et l'ont été début 2023.

Nos crédits restants sont fatalement reportés sur l'exercice 2023 de l'état spécial, à l'occasion du budget supplémentaire. Cela me permet de rappeler que l'année dernière, un abondement de crédits avait été nécessaire pour les fluides d'un montant de 300.000 euros.

Je vous remercie pour votre attention et vous appelle à voter en faveur du compte de gestion et du compte administratif.

La délibération 08 2023 05 est approuvée à l'unanimité.

6°/08 2023 07

Vote du compte administratif 2022

Vu avec le point précédent. La délibération 08 2023 07 est adoptée à l'unanimité.

7°/2023 DAC 17

Subvention (2150 000 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

M. HESSE

Dans le cadre de la politique de soutien aux grandes institutions culturelles, je vous propose ce soir d'apporter notre aide au Théâtre du Rond-Point. La nouvelle équipe de direction vient de prendre ses fonctions au le janvier dernier et entend porter une attention particulière aux jeunes artistes, et toujours en faveur des auteurs vivants.

Cette saison 2023/2024 sera ainsi consacrée aux Jeux olympiques et paralympiques, avec pour objectif de mobiliser de nouveaux moyens pour des projets festifs et libérateurs.

Il nous est donc aujourd'hui proposé d'accompagner la nouvelle direction dans ce nouveau projet en proposant un montant de subvention identique au montant antérieur à la crise sanitaire. Un acompte de 975 000 euros ayant été attribué au théâtre en décembre dernier au titre de l'année 2023, il nous est proposé ce soir d'apporter notre soutien par un complément de 1,675 million d'euros, soit une subvention totale de 2150 000 euros.

La délibération 2023 DAC 17 est adoptée à l'unanimité des votants. Abstention de Mme SEGOND et de Mme LECUYER

8°/2023 DAC 254

Subventions de 23 000 euros à neuf associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022

M. HESSE

Le présent projet se propose d'apporter notre soutien à hauteur de 23 000 euros à neuf associations qui se sont donné pour objectif l'étude et la transmission de l'histoire de notre patrimoine. Cette association effectue des recherches sur l'histoire souvent méconnue de nos arrondissements, faisant ainsi avancer la connaissance, et jouant par ailleurs un rôle important d'archivage et de valorisation des savoirs locaux.

Nous noterons la subvention annuelle versée à la Société historique et archéologique du 8° arrondissement et du 17° arrondissement d'un montant de 2000 euros, et qui édite régulièrement des cahiers très bien documentés sur l'histoire de notre arrondissement.

Afin de permettre à ces associations de poursuivre leurs actions, je vous propose d'attribuer à ces neuf associations ces neuf subventions pour l'année 2023.

Mme LÉCUYER

Je voterai en faveur du soutien financier à ces associations ayant pour objet, comme vous l'avez évoqué, l'étude et la transmission de l'histoire de nos arrondissements parisiens. A fortiori, parce que figure parmi celles-ci la Société historique et archéologique des 8° et 17° arrondissements. Cette SHA a été créée en 1899. Vous avez évoqué son objet et ses activités, notamment la publication d'un bulletin et l'organisation de conférences et expositions. Vous connaissez mon attachement à la préservation du patrimoine de notre arrondissement, notamment son patrimoine architectural, historique et culturel. Le travail de cette société archéologique et historique des 8° et 17° arrondissements est

formidable et mérite d'être soutenu. Je regrette d'ailleurs que le montant de cette subvention ne soit pas plus important.

Mme d'HAUTESERRE

La Présidente de cette association était venue me rencontrer lors de ma précédente mandature. Chaque fois que nous avons pu attribuer une subvention, nous l'avons fait, sans problème, et celle-ci est également facilement votée au Conseil de Paris. Je pense que cette association qui mène un travail exceptionnel mérite en effet cette subvention, notamment son travail sur le terrain avec les bénévoles, dont nous reparlerons dans la délibération 2023 DU 33 concernant le PLU.

La délibération 2023 DAC 254 est adoptée à l'unanimité.

9°/2023 DAC 256

Subventions (46 800 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

M. GAUGER

Comme chaque année, il nous est proposé d'attribuer une subvention de 46800 euros pour la FNACA (dont 1000 euros pour la FNACA du 8º arrondissement). Notons que cette subvention est inchangée depuis 2016, année où elle avait été baissée de 100 euros. Nous conservons ce montant de 1000 euros.

Je le rappelle chaque année, il faut dépasser la polémique politicienne du choix de la date des cérémonies de la guerre d'Algérie entre les Accords d'Évian et la fin de la guerre sur le terrain. Il s'agit plutôt ici de soutenir des anciens combattants qui se sont battus pour notre drapeau, qui sont présents à nos cérémonies de manière fidèle. Cette subvention est aussi une façon de leur rendre hommage, d'encourager le lien de solidarité et de fraternité entre ces compagnons d'armes. C'est un point très important dans une société comme la nôtre qui tend à perdre tous ses repères. Nous avons des piliers comme ceux-ci, c'est pourquoi comme chaque année nous vous invitons à voter favorablement, et si possible à l'unanimité, cette subvention de 1000 euros à la FNACA du 8º arrondissement.

La délibération 2023 DAC 256 est adoptée à l'unanimité.

10°/2023 DAC 373

Subventions de 900 000 euros et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

M. HESSE

Je vous propose à présent de bien vouloir accorder votre soutien aux 29 établissements parisiens qui gèrent 34 salles de cinémas indépendants, majoritairement classées «Art & essai». L'économie de ces salles reste fragile, c'est pourquoi elles ont besoin de notre soutien. La Ville s'est engagée à leur côté dès le début de la pandémie, avec un soutien exceptionnel en 2020. Elle réaffirme aujourd'hui son appui. Je vous propose également d'autoriser la Mairie de Paris à signer ces 29 conventions pour un montant total de 900000 euros.

Concernant notre arrondissement, je vous rappellerai que 38000 euros sont alloués au cinéma de Balzac et 20000 euros au Lincoln.

Je vous précise enfin que le 2 juin prochain, à 10 h, se tiendra la seconde séance de cinéma offerte par la Mairie du 8º arrondissement aux seniors et aux plus jeunes de notre arrondissement, avec la projection du film «Paris est toujours Paris» avec Yves Montand.

La délibération 2023 DAC 373 est adoptée à l'unanimité.

11°/2023 DAE 19

Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraichissement dans les zones d'attractivité touristique (550 000 €)

M. BALADI

Comme vous le savez, nous tenons absolument à nos fontaines Wallace qui ont l'année dernière fait l'objet d'une fête d'anniversaire en présence de Mme le Maire. C'est un projet «Made in France», de leur conception à leur installation, avec une entreprise française qui continue de les fabriquer en France.

Je rappelle que Paris compte aujourd'hui 1000 fontaines. La Ville de Paris souhaite installer de nouvelles fontaines. Il y a deux ans, comme moi, vous avez pu remarquer l'apparition de fontaines très peu esthétiques dans le domaine public. On nous propose un nouveau type de fontaines qui s'appelle «Ma Source», qui est un peu plus esthétique que les précédentes, même s'il reste encore beaucoup à faire. Elles ont l'avantage d'être accessibles pour les personnes à mobilité réduite, et dotées d'un brumisateur.

Concrètement, on nous propose deux emplacements dans le 8° arrondissement : Champs-Élysées au métro George V et Madeleine place de la Madeleine. Mme le Maire avait demandé d'autres emplacements, il faut d'abord recueillir l'avis de l'architecte des Bâtiments de France pour valider ces emplacements. Il n'est pas encore sûr que nous soyons en mesure d'aller jusqu'au bout du projet sur ces emplacements.

Nous sommes pour cette grande idée de rafraichissement de l'espace public parisien, de l'accès à l'eau potable réutilisable et sans avoir recours à des bouteilles en plastique, mais en favorisant l'usage de gourdes ou autre.

En revanche, nous ne sommes pas favorables à cet emplacement, c'est pourquoi Mme la Maire va demander des emplacements plus adéquats.

Mme LÉCUYER

Je voterai pour cette délibération, et j'émets des réserves quant à l'esthétique de ces fontaines. C'est assez amusant de lire les références au manuel de l'esthétisme et de la beauté : où est la beauté, je ne sais pas. Le mérite de ces fontaines est l'accès aux personnes à mobilité réduite. J'ai cru comprendre que sur un plan hygiénique que celles-ci sont «plus modernes». Je regrette nos fontaines Wallace.

Vous nous dites que les emplacements n'ont pas encore été déterminés, il y a peut-être une petite marge de manœuvre. Nous évoquons le métro George V et la Madeleine. Je me posais la question de savoir pourquoi aucune fontaine n'était prévue ni à l'Arc de Triomphe ni au Grand Palais puisque ces lieux sont extrêmement fréquentés. Il me semblait alors logique qu'on puisse y trouver ces fontaines.

Mme d'HAUTESERRE

À l'époque, lorsque la Ville avait consulté pour installer des WC modernes, les architectes des Bâtiments de France avaient rejeté cette demande. L'Arc de Triomphe est un site classé. Installer un

élément très moderne comme la fontaine dont il est question aurait sans doute été refusé également. C'est la raison pour laquelle, dans un périmètre protégé, nous n'aurions pas pu avoir gain de cause. J'avais proposé une fontaine dans l'espace Beaujon, qui est également très fréquenté, notamment par de nombreux enfants qui s'y rendent pour faire du sport. Par ailleurs, on leur conseille de ne pas prendre de bouteilles en plastique, et que tous ne sont pas dotés d'une gourde. Cet emplacement me semblait adéquat.

Les services ont proposé d'en installer une derrière l'église de la Madeleine, une autre du côté de l'avenue George V, ce qui ne me satisfait pas, et je vais donc en discuter.

Nous avons besoin de ces fontaines, nous sommes favorables à ce principe qui permet aux touristes comme aux promeneurs de se rafraîchir lorsqu'il fait très chaud comme nous l'avons vu ces deux dernières années, et parfois même dans des fontaines dont l'eau n'est pas potable. Ces installations permettraient d'éviter ces problèmes d'hygiène, c'est pourquoi j'ai demandé ces équipements.

M. BALADI

J'aimerais compléter concernant la suggestion du Grand Palais. Je détiens la carte parisienne qui fait suite aux Assises du tourisme durable. On a une fontaine juste en face du Grand Palais, au niveau des Invalides, côté 7^e arrondissement. Vous avez raison, Madame LÉCUYER, c'est un lieu très touristique.

En face du quai Branly, il n'y a pas moins de trois ou quatre sites d'implantation prévus de ces fontaines dans ces lieux touristiques.

Mme LÉCUYER

Quel serait le modèle esthétique de ces fontaines? Sont-elles déjà implantées?

M. BALADI

Il s'agit du même modèle et la Ville prévoit leur implantation en janvier 2024.

Mme LÉCUYER

Pourquoi alors ce point n'apparait-il pas dans cette délibération?

M. BALADI

Ces installations font l'objet de deux délibérations du Conseil de Paris : la première que nous examinons aujourd'hui, la deuxième, DTEC 16, sera examinée au prochain Conseil de Paris.

La délibération 2023 DAE 19 est adoptée à l'unanimité.

12°/2023 DAE 27

Subventions (5686000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

M. BALADI

Concrètement, comme chaque année, nous sommes concernés par cette délibération dans le 8° arrondissement à cause du siège social de la Table du Recho. Deux associations sont concernées :

o 11.000 euros sont destinés à la Table du Recho qui fait de l'insertion à travers des restaurants solidaires dans les 16°, 18° et 19° arrondissements;

o 28.000 euros sont destinés à La Petite Reine qui assure des livraisons en vélo cargo.

Mme LÉCUYER

Je voterai pour cette délibération, même si un vote groupé me pose toujours problème. Qui a pris le temps de regarder ces 102 structures? Alors que plus de 5 millions d'euros leur sont destinés. Ce questionnement persiste. Moralement, est-ce possible de voter ces subventions sans savoir ce qu'elles recouvrent exactement? Parce qu'il s'agit d'insertion, on se sent gêné de ne pas voter en faveur de telles subventions, mais je me demande qui a pris le temps de regarder ces 102 structures.

La délibération 2023 DAE 27 est adoptée à l'unanimité.

13°/2023 DAE 104

Subventions (940500 euros), et avenant à la convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)

Mme KRIKORIAN

L'association Paris Initiative Entreprise est à but non lucratif et labellisée ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale). Cette association a son siège dans notre arrondissement, c'est la raison pour laquelle nous la portons aujourd'hui dans notre Conseil d'arrondissement.

Nous proposons de lui verser une subvention de 940500 euros avec un avenant à la convention.

Pour rappel, cette association compte trois membres fondateurs : la Ville de Paris, la Chambre de commerce et d'industrie et la Caisse des dépôts et consignations.

Elle a décidé d'orienter ses choix vers l'entrepreneuriat social et soutient ainsi la création et le développement d'entreprises à impact. Pour cela, elle propose des prêts, des garanties de prêts, des fonds d'amorçage et de trésorerie auprès de ces entrepreneurs qui s'inscrivent sous ce label «entreprise sociale et solidaire».

En 2022, PIE a financé 262 entreprises engagées sous ce label, et a mobilisé 12,4 millions d'euros, dont 6,7 millions engagés pour 65 projets ayant un impact social ou environnemental, encadrés par le même label

Au total, ces aides permettent d'exercer un effet de levier bancaire d'un montant de 31,5 millions d'euros, dont 6,3 millions pour des projets à fort impact. 2.548 emplois bénéficient de ces dispositifs. 85 % des entreprises accompagnées par ces dispositions financières survivent au-delà de 5 ans, quand à l'échelle nationale, ce chiffre s'élève à 61 %.

Cette subvention se compose de 500 000 euros d'investissements pour les prêts, 440 000 euros au titre du fonctionnement et 500 euros de cotisation annuelle.

Je vous propose de voter pour cette délibération.

La délibération 2023 DAE 104 est adoptée à l'unanimité.

14°/2023 DEVE 25

Dénomination «jardin de Kyiv» attribuée au jardin situé 18 cours la Reine (8°)

Mme d'HAUTESERRE

La prononciation est, en russe [Kièv] et en ukrainien [Kiv]. Nous sommes habitués à dire Kiev.

Lors de son déplacement à Kyiv le 21 avril dernier, la Maire de Paris a annoncé à son homologue Vitali KLITSCHKO vouloir symboliser l'amitié indéfectible entre les deux capitales et rendre hommage aux héros ukrainiens. Elle a choisi pour cela d'associer au nom de Kyiv une partie du jardin des Champs-Élysées, plus précisément l'espace vert séparant le Petit Palais du cours la Reine.

Mme LÉCUYER

Si je partage l'objectif de la présente délibération d'honorer les Ukrainiens qui résistent à l'envahisseur russe, je suis réservée sur le nom retenu. «Jardin d'Ukraine» ou «jardin de la résistance ukrainienne» n'auraient-ils pas été plus compréhensibles pour le public que cette double métonymie qui consiste à désigner le mouvement de résistance d'un pays par sa seule capitale?

Je trouve cette dénomination «jardin de Kyiv» un peu courte. La délibération DEVE 42 que nous examinerons dans quelques jours confirme que les plaques sont suffisamment spacieuses pour allonger le nom.

Je vous adresse donc cette suggestion, même si je pense que vous n'avez pas choisi vous-même, Madame la Maire, le nom, mais que cela vient de la Ville de Paris. «Jardin d'Ukraine» c'est très court, et ne permet pas de comprendre la raison de cette dénomination. Aujourd'hui nous savons de quoi il en retourne, mais dans quelques années, nous souviendrons-nous de la raison de cette dénomination? Avez-vous le texte explicatif qui complètera nécessairement cette plaque?

Mme d'HAUTESERRE

Il s'agit évidemment d'une négociation entre la Maire de Paris et le Maire de Kyiv. Il me semble qu'ils étaient d'accord pour que cette plaque porte ce nom Kyiv. En tant qu'élus, nous sommes très fiers lorsque nous nous déplaçons d'être élus de Paris. Kyiv a une appartenance propre qui existe, et je pense que c'est la raison pour laquelle cette dénomination a été choisie.

Mme KRIKORIAN

Je crois qu'en dénommant le jardin précisément Kyiv et non Kiev est le symbole même de la résistance ukrainienne. Choisir «Kyiv» et non «Kiev» est déjà un choix fortement politique.

Mme MICHEL

Le jardin de Kyiv a un sens très politique. Ce nom Kyiv évoque la résistance ukrainienne.

Mme d'HAUTESERRE

Quoiqu'il arrive, les deux maires se sont mis d'accord. L'administration et les services se sont ensuite concertés, la dénomination est donc choisie.

La délibération 2023 DEVE 25 est adoptée à l'unanimité.

15°/2023 DEVE 27

Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien

Mme MALACHARD des REYSSIERS

À Paris, on compte entre 500 et 1000 chats errants répartis sur l'ensemble du territoire. Leur prolifération engendre des nuisances et devient problématique pour les animaux eux-mêmes.

Soucieux du bien-être animal, de nombreuses associations locales interviennent quotidiennement pour prendre soin de ces félins. Elles réalisent également la stérilisation et l'identification systématiques des chats errants ainsi que leur suivi sanitaire.

La Ville de Paris soutient ces associations dont les actions sont essentielles à la régulation des chats errants ou «chats libres», à travers plusieurs dispositifs de subventions.

Les associations peuvent ainsi suivre une population de chats présents dans les espaces verts parisiens en autorisant l'installation d'abris pour les héberger et leur nourrissage dans l'objectif d'assurer le bienêtre de ces animaux et d'éviter tout risque sanitaire, ainsi que les maladies contagieuses et zoonoses par exemple (c'est-à-dire de maladies animales transmissibles aux humains).

Il s'avère que la compétence de gestion des chats errants relève du Préfet de police. Aussi est-il nécessaire de conclure une convention afin que la Ville de Paris puisse aider financièrement, c'est le but de cette délibération.

La Préfecture de police se réserve toutefois le droit de mettre en fourrière les animaux en cas de nécessité. Je précise que cette convention ne remet pas en cause les contrats avec les associations, et que c'est effectivement l'aspect juridique de cette délibération.

Depuis la loi du ler janvier 2015, les maires ont l'obligation de procéder à l'identification auprès du fichier national lcad et à la stérilisation des chats errants. Cette identification constitue une réponse efficace pour établir une politique de gestion des animaux en ville, se prémunir des risques sanitaires et préserver la biodiversité. C'est inédit en Europe! Le dispositif garantit ainsi à vie l'inscription de l'animal dans une base de données unique propriété de l'État et dont la consultation est gratuite.

Je vous propose de voter pour cette délibération.

La délibération 2023 DEVE 27 est adoptée à l'unanimité.

16°/2023 DEVE 42

Dénomination «jardin des ambassadeurs-Line Renaud» attribuée au Carré des Ambassadeurs situé dans le jardin des Champs Élysées (8°)

Mme d'HAUTESERRE

La Maire de Paris a souhaité rendre hommage à la chanteuse-meneuse de revue et actrice française Line Renaud en associant son nom à un jardin de notre arrondissement. Née à Nieppe dans le Nord de la France en 1928, Line Renaud n'a que 17 ans quand elle monte en 1945 à Paris. Elle débute sa carrière dans le Music-Hall et enregistre ses premières chansons dès l'année suivante en 1946. En 1949, elle est à l'affiche de son premier film à succès, repérée par un producteur américain lorsqu'elle menait sa revue au Casino de Paris. Elle s'installera en résidence à Las Vegas.

C'est d'ailleurs elle qui convaincra Jean Tiberi d'autoriser la création d'une réplique de la tour Eiffel lors de la création de casinos hôtels sur le thème de la Capitale à Las Vegas.

Elle a épousé un grand compositeur, Loulou Gasté, décédé en 1995.

Line Renaud a toujours eu un intérêt pour la chose publique, les militants RPR, les campagnes de Jacques Chirac ont pu l'entendre chanter pendant ses nombreux meetings.

Je rappelle par ailleurs son soutien lors de la réélection de Valérie Pécresse à la Présidence du Conseil régional d'Île-de-France.

Au tournant des années 2000, Line Renaud embrassa une carrière théâtrale qui l'amena à fouler les planches du Théâtre Marigny avec succès.

Tout au long de sa carrière, Line Renaud s'est personnellement engagée dans de multiples causes. Elle a créé en 1985 l'association des artistes contre le SIDA puis a cofondé en 1994 le Sidaction dont elle assure la vice-présidence.

Line Renaud a été élevée à la dignité de Grand-croix de la Légion d'honneur en 2022. Elle est également Grand-croix de l'Ordre national du mérite et Commandeur de l'ordre des Arts & Lettres.

Le jardin des Ambassadeurs auquel il est proposé d'associer le nom de Line Renaud est la partie du jardin des Champs-Élysées qui fait face aux ambassades et aux résidences officielles des ambassadeurs des États-Unis et du Royaume-Uni dans la portion comprise entre la place de la Concorde et le pavillon Gabriel.

Mme LÉCUYER

Je sais que je ne vais pas être politiquement correcte.

En dépit des qualités personnelles et des engagements publics de Mme Line Renaud, je suis très réservée sur ce projet de délibération. En effet, la règle en usage issue d'une délibération du Conseil de Paris en date du 23 décembre 1932 veut que le nom d'une personnalité ne peut être attribué à une voie publique que 5 ans au moins après son décès.

En voulant distinguer pour la toute première fois une personnalité de son vivant, le Conseil de Paris prend le risque que sa décision soit perçue comme une démarche plus intéressée avec, par exemple, la recherche d'une contrepartie clientéliste aux dépens même de la personnalité honorée.

C'est pourquoi je décide de m'abstenir sur ce projet de délibération. Line Renaud est encore vivante, j'espère qu'elle le sera encore quelques années, et baptiser un jardin du 8° arrondissement à son nom me semble prématuré. Je m'abstiens.

Mme d'HAUTESERRE

Line Renaud est malade, et je pense que c'est une demande qui émane de l'Élysée.

M. BALADI

S'agissant de la durée de cinq ans, je précise qu'il a été plusieurs fois dérogé à cette règle ces dernières années, notamment pour Nelson Mandela, Simone Veil, Giscard d'Estaing, et encore récemment Jacques Chirac.

Mme LÉCUYER

Ils étaient tous morts au moment de la dénomination.

M. BALADI

Je suis d'accord. Line Renaud aura 95 ans cette année.

Mme DEBADIER

Je m'abstiendrai du fait de son positionnement sur l'aide active à mourir.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (3 abstentions : Mme DEBADIER, M. TILLOY, Mme LECUYER).

17°/2023 DLH 91

Location de l'immeuble 31, rue de Berne (8e) à la RIVP-bail emphytéotique

Mme d'HAUTESERRE

Le 31, rue de Berne a fait l'objet d'une cession par ses propriétaires, de manière jointe à un immeuble du 11e arrondissement. La vente était conclue au bénéfice d'un marchand de biens.

La Ville de Paris a fait usage de son droit de préemption, et a acquis les deux immeubles concernés, celui du 31 rue de Berne pour 7,3 millions d'euros et celui du 11º arrondissement pour 10,3 millions d'euros.

Les maires d'arrondissement sont saisis pour avis avant que la préemption ne soit décidée, j'ai évidemment émis un avis défavorable afin de préserver les locataires actuels.

La RIVP va louer à la Ville cet immeuble de 15 logements à travers un bail emphytéotique de 65 ans pour un loyer de 2,9 millions d'euros au total, loyer capitalisé.

Actuellement, ce programme prévoit la réalisation de cinq PLAI, six PLUS, quatre PLS. Je serai amenée à rediscuter de cette répartition avec Ian BROSSAT, l'adjoint en charge du Logement, dans les prochaines semaines. Je souhaite en effet augmenter le nombre de logements PLS et je demanderai au bailleur social (la RIVP) de tenir une commission de peuplement afin que chaque réservataire de logements définisse les profils attendus des locataires.

Parmi les réservataires, on retrouve l'État, la Région, les ministères, les associations de droit au logement, la Ville de Paris et nous-mêmes.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme SEGOND

Cet immeuble va accueillir des logements sociaux. Il s'avère que le 8° arrondissement est peu doté en logements sociaux, et chaque arrondissement doit prendre sa part.

En effet, et c'est l'honneur de Paris, que de pouvoir être une ville de la mixité, de la diversité et de la justice sociale. Je vais ainsi voter en faveur de ce projet légitime, mais il me paraît important de mettre ces logements au service de celles et ceux qui travaillent à Paris, mais dont les revenus ne permettent pas d'accéder au marché locatif privé, notamment les personnes qui assurent des missions de service public à Paris, c'est-à-dire les policiers, les services de santé et ceux qui travaillent pour la petite enfance. Ces personnes doivent pouvoir se loger dignement à Paris où ils concourent au bon fonctionnement de la ville.

Mme LÉCUYER

J'aurais voulu savoir quel est le sort réservé aux occupants. Nous évoquons le fait que 14 appartements sont déjà occupés, que deviennent les habitants? Restent-ils en place?

Mme d'HAUTESERRE

Tout dépend, puisque ce sont des biens privés, les propriétaires en question vont certainement trouver un accord avec les locataires : sous forme de dédommagement par exemple.

Malheureusement, dans de nombreux cas, dont nous avons eu connaissance notamment dans le quartier du Triangle d'or, des immeubles gérés par un franco-anglo-libanais, sont actuellement vides et vont être préemptés ou revendus à des entreprises, notamment des investisseurs étrangers pour en faire des bureaux.

Mme LÉCUYER

On ignore donc encore le sort qui leur sera réservé.

Mme d'HAUTESERRE

Ces habitants vont être appelés à négocier avec le propriétaire de ces immeubles.

Mme LÉCUYER

Je vote contre cette délibération, parce que le 8° arrondissement va être comblé de logements. La délibération 2023 DLH 91 est adoptée à la majorité. 12 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme LECUYER)

18°/2023 DU 33

PLU —Révision — Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet

Mme d'HAUTESERRE

Je propose d'examiner la délibération relative au Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'aux deux vœux qui y sont rattachés, le vœu n° 6 de la majorité municipale et le vœu n° 10 de Mme SEGOND.

Le vœu de la majorité est relatif à une production équilibrée de logements pour le 8° arrondissement, tandis que le vœu de Mme SEGOND traite de la protection dans le futur PLU bioclimatique de parcelles occupées par des cinémas indépendants.

La délibération vise à arrêter le texte final du PLU, à l'issue d'une concertation menée depuis 2021 au cours de laquelle se sont tenues 3 réunions publiques dans l'arrondissement, des ateliers participatifs ainsi que des marches exploratoires.

Nous avons eu l'occasion de débattre, ici même, du Programme d'Aménagement et de Développement Durable qui fixe les objectifs généraux, aussi, je vous propose de nous attacher aux éléments locaux, propres à notre arrondissement.

Dans le cadre des réunions préparatoires entre l'exécutif parisien et les maires d'arrondissement, j'ai pu porter plusieurs priorités issues de nos engagements de campagne de 2020.

Le projet de la coulée verte est désormais inscrit dans le PLU, grâce à la création d'une réserve «8-14» au-dessus des voies ferrées de la gare Saint-Lazare. Cela signifie concrètement que tout projet mené sur cet espace doit s'inscrire dans cet objectif.

En parallèle de ce travail technique, nous poursuivons les échanges avec la SNCF, un architecte de renom spécialisé dans les franchissements de voies ferrées et plusieurs porteurs de projets intéressés à l'opération, dont les propriétaires du parking Rome Batignolles. Pour rappel, la ZAC Beaujon a mis une trentaine d'années à être finalisée.

Je suis heureuse de constater qu'en l'espace de quelques mois seulement, nous avons beaucoup avancé sur les grandes orientations du projet. Il est indispensable pour le quartier Europe, mais aussi à l'ensemble de l'arrondissement.

En créant une coulée verte, nous permettrons enfin à ce quartier de respirer. De plus, une autre réserve d'équipement est affectée à la parcelle occupée par le parc de stationnement afin de créer un établissement de santé. Notre arrondissement est aujourd'hui dépourvu d'EHPAD, et nous souhaitons y remédier afin que nos aînés puissent continuer de vieillir à proximité de leurs proches.

Ce PLU contient également une réserve pour la création d'un groupe scolaire moderne sur la parcelle libérée par l'ancien garage Citroën de la rue de Constantinople. Je le redis : cette école verra bien le jour, nous aurons l'occasion d'y revenir dans la suite de ce Conseil d'arrondissement.

Le PLU est un puissant outil de protection de l'identité de nos quartiers. Aussi, nous sommes parvenus à consolider les protections existantes.

La protection du commerce et de l'artisanat est un facteur essentiel pour éviter la disparition de nos commerces. Nous avons ainsi complété le linéaire actuel de plus de 500 mètres, notamment pour protéger les artisans luthiers des rues adjacentes à la rue de Rome, ou encore préserver l'identité du quartier Treilhard-Corvetto à proximité de la mairie.

En partenariat avec la Société historique et archéologique dont je remercie une nouvelle fois les bénévoles pour l'ensemble du travail accompli, plusieurs immeubles supplémentaires bénéficient d'une protection patrimoniale. Cela permet de se prémunir de projets destructeurs du patrimoine. Ainsi, le Cercle national des Armées, lieu atypique située au cœur du 8° arrondissement, l'école de la rue de Florence, l'entrée du passage commercial du Palacio de la Madeleine et divers hôtels particuliers seront désormais protégés.

En coordination avec les services des Espaces verts, nous avons veillé à consolider la protection des espaces verts de l'arrondissement. Neuf parcelles supplémentaires sont ainsi ajoutées aux 218 existantes.

L'arrondissement a perdu 50 % de sa population en 50 ans, conduisant ainsi à la baisse des dotations de fonctionnement calculées et allouées selon sa démographie. Cette baisse a conduit à des fermetures de classes et à la raréfaction du commerce de proximité.

Presque 2000 familles sont en attente d'un logement social, pour un peu plus de 700 logements sociaux créés. La crise sanitaire a montré la nécessité de loger les policiers, les agents essentiels au service public municipal, les enseignants au plus près de leur lieu de travail et aussi les Parisiens. D'ailleurs je vais vous lire une demande d'un habitant qui s'appelle Thibault.

Nous recevons une dizaine de demandes de ce type toutes les semaines.

Mme d'HAUTESERRE donne lecture d'un courrier :

«Madame la Maire,

Par la présente, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance afin de pouvoir bénéficier d'une habitation à loyer modéré à Paris.

J'ai fait une demande de logement HLM depuis 2020, et je sollicite régulièrement le site LOC'Annonces afin de trouver un appartement dans les meilleurs délais.

En effet, je réside actuellement dans un appartement situé dans le 19° arrondissement, mais ma situation financière ne me permet plus d'assurer le logement dans le secteur locatif privé. Le loyer est vraiment onéreux au regard de la superficie du logement et surtout en proportion de mon salaire (1000 euros de loyer pour un salaire de 2200 euros).

Je suis en couple depuis 4 ans avec mon amie qui est styliste freelance en presse féminine et qui rencontre les mêmes difficultés que moi pour se loger dans le secteur privé.

Nous aimerions trouver un appartement pour nous deux afin d'évoluer sur les plans privé et professionnel dans de meilleures conditions.

Mon amie ne peut emménager dans mon appartement parce qu'elle ne remplit pas les conditions demandées par la propriétaire du secteur privé pour avoir accès au bail, et nous ne pourrons vivre

ensemble chez elle, car elle réside dans un appartement de 25 mètres carrés dans le 8º arrondissement.

N'ayant pas de possibilité de déménager avec un dossier de travailleur freelance, étant autoentrepreneure, au regard des conditions exigées par les agences immobilières parisiennes, elle a dû renoncer à continuer ses recherches d'appartement qui ne mènent qu'à des refus, même si elle a un salaire de 1500 euros par mois environ.

Nous devons tous deux nous restreindre au quotidien, notamment pour notre budget alimentaire.

Je suis directeur de point d'accueil dans une école parisienne, j'ai une charge de travail importante, dans une école de 500 élèves. Toute mon énergie passe dans mes fonctions qui me tiennent à cœur. J'ai notamment œuvré pour la végétalisation de mon école. J'essaie de proposer de nombreux projets et mon investissement est total.

Mon appartement est excentré par rapport à mon lieu de travail. J'aimerais vraiment me rapprocher et évoluer dans un arrondissement plus calme.

À l'heure actuelle, bénéficier d'un logement HLM est pour moi une nécessité sur le plan financier. Le paiement de mon loyer est une source de stress, mais aussi l'évolution de mon couple. À presque 30 ans, nous ne pouvons, à l'heure actuelle, même pas envisager de fonder une famille.

Nous espérons, au regard du grand nombre de postulants et avec les nécessités de chacun, pouvoir bénéficier d'une telle opportunité qui changerait, de manière drastique et positive, notre avenir.

Je sollicite toute votre bienveillance et votre aide dans mes recherches, tout en ayant conscience que depuis longtemps, d'autres personnes sont dans des situations comparables.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous pourrez porter à ma demande, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, mes salutations distinguées.»

Nous recevons énormément de courriers de ce type. Je ne suis pas là pour dévoiler l'identité des personnes qui viennent nous solliciter. Vous ne pouvez pas imaginer, même dans des familles de classe moyenne, la nécessité de relogement face à laquelle nous sommes.

Les loyers sont excessivement chers. Avant, on pouvait mettre les enfants à plusieurs dans une même chambre. Aujourd'hui, ils exigent d'avoir une pièce à part, et lorsqu'il y a plusieurs enfants, agrandir un logement ou bien changer d'arrondissement. Ces cas sont difficiles pour ces familles.

Je l'ai dit, nous avons perdu 50 % de notre population dans le 8º arrondissement! On nous opposera que cela est dû à la saleté de la ville. Je l'ai souvent dit, les citoyens savent ce qui se passe dans notre Conseil parce qu'ils lisent les comptes rendus. Ils me disent : « Madame le Maire, si vous nous trouvez un logement de 100 mètres carrés pour cinq personnes, nous le prenons, même si nous devons enjamber des détritus ». Il y a une réelle nécessité de loger les Parisiens.

Je le dis franchement, certaines familles viennent me demander de l'aide dans leur recherche de logement HLM, alors que vous ne soupçonneriez pas qu'elles en ont besoin. Elles m'interpellent : pourquoi certaines catégories sociales y auraient-elles droit et pas elles, alors même qu'elles payent des impôts et vivent dans l'arrondissement et y font vivre leurs enfants et les commerçants?

Je pense que nous devons défendre cette population. Nous avons besoin que l'arrondissement se repeuple. Comme je l'ai dit, les dotations qui nous sont allouées sont fonction du nombre d'habitants. Nous risquons de nous retrouver absorbés par un autre arrondissement d'ici une dizaine d'années, comme les arrondissements 1, 2, 3 et 4.

C'est la raison pour laquelle les quatre premiers arrondissements ont été regroupés, parce que le nombre d'habitants n'est pas suffisant pour pouvoir utiliser les moyens des collectivités.

Je sais que certains élus — dont je tairai le nom — ne veulent pas entendre parler de logements sociaux.

Pour enrayer cette évolution, le PLU offre des outils utiles, même si le texte proposé ne les mobilise pas à bon escient.

Les emplacements réservés pour la création de logements ou pastilles inquiètent légitimement les habitants. On en compte 97 pour le 8° arrondissement, ils concernent essentiellement des parcelles aujourd'hui occupées par des bureaux ou des immeubles vacants, comme ceux de la Foncière du Triangle d'Or. Comme je l'ai dit, ceux-ci sont gérés par un franco-anglo-libanais et sont souvent dans les paradis fiscaux.

Il s'agit d'une servitude qui impose que tout permis de construire soit conforme à la réserve apposée. Chaque réserve précise la part de la surface de plancher qui doit être consacrée au logement, ainsi que la part réservée au logement social.

Dans le 8° arrondissement, zone qualifiée en hyperdéficit de logement social (727 logements sociaux au 1° janvier 2020, soit 3,6 % du parc de logements), la plupart des réserves portant la mention «LS 100-60» c'est-à-dire que 100 % de la surface de plancher doit être affectée à l'habitat dont 60 % au logement social.

Ainsi, pour la plupart des parcelles proposées, j'ai été saisie durant la phase de concertation. Je n'ai bien évidemment pas donné d'avis favorable, d'autant plus qu'aucune précision n'était faite sur la part de la surface de plancher dévolue au logement social.

Toutefois, pour les raisons que j'évoquais tout à l'heure, nous devons favoriser la création de logements si nous souhaitons inverser rapidement la courbe d'évolution de la population. Cependant, il me semble indispensable de préserver les équilibres. Aussi, comme le vœu n° 6 le détaille, je vous propose de modifier les emplacements réservés de la manière suivante concernant l'affectation de la surface de plancher à l'habitation. La priorité doit être la création de logements privés, la seule susceptible de favoriser une baisse des prix de l'immobilier. Ensuite, il faut que les classes moyennes continuent de vivre à Paris en mobilisant plus fortement le dispositif du bail réel solidaire (BRS) qui permet aux ménages d'accéder à la propriété pour un prix moyen correspondant à la moitié des prix du marché.

Je regrette évidemment que le projet de PLU cantonne le BRS aux arrondissements surdotés en logements sociaux.

Enfin, pour loger les quelque 2000 ménages de l'arrondissement demandeurs de logements sociaux ou les agents du service public, je propose de conserver une part pour le logement social, en privilégiant les opérations conventionnées PLUS ou PLS.

Le nouveau PLU crée une zone d'hyper déficit en logements sociaux qui couvre l'essentiel de l'arrondissement. Elle impose que toute opération de création d'au moins 500 mètres carrés de logements consacre au moins 50 % de la surface de plancher au logement social. Faute de foncier libre, la portée de ce dispositif reste assez limitée.

Dans la continuité de la loi ÉLAN, le PLU prévoit une servitude de mixité fonctionnelle pour les immeubles de bureaux. Toute opération de réaménagement lourde d'un immeuble de bureaux de plus de 5 000 mètres carrés devra consacrer 11 % de la surface de plancher à la création de logements. La loi ÉLAN offre déjà un bonus de constructibilité de 30 % pour les opérations de transformation de bureaux en logements.

J'ouvre le débat sur la délibération et les deux vœux rattachés.

Mme SEGOND

C'est vrai qu'il faut s'attacher aux conséquences du PLU dans notre arrondissement, mais ce qui nous est soumis aujourd'hui est un PLU dans son intégralité, qui concerne tout Paris.

S'agissant de la forme et de la méthode, je regrette un délai de transmission tardif du PLU dans sa version définitive, puisque cela nous laisse moins de deux semaines pour l'étudier avant son passage devant notre Conseil. Je regrette également l'absence de co-construction parce que toute personne qui a assisté aux conseils de quartier aura pu constater qu'en réalité, il ne s'agissait pas d'une discussion, mais plutôt d'imposer très majoritairement des décisions qui avaient été prises en amont.

On aurait pu espérer que l'exécutif municipal réinvente sa méthode de travail pour aller chercher les bonnes solutions et initiatives, mais il n'en a pas été ainsi.

À travers ce PLU dit «bioclimatique», la majorité municipale annonce désormais ce qu'elle n'a pas fait pendant 10 ans, pendant lesquels elle s'est attachée à la «bitumisation» de cette ville, à rebours des considérations écologiques, de la nécessaire adaptation de notre ville aux conséquences du changement climatique et a été animée par une politique du chiffre en matière de logement, au lieu de s'intéresser à une répartition plus équilibrée, et surtout elle a pris un retard considérable sur la rénovation thermique des bâtiments.

Aujourd'hui, Paris est l'une des villes les plus denses du monde. Il aurait, à mon avis, fallu bâtir un PLU de rupture, en concertation avec tous les acteurs, à travers des consultations dont l'échantillonnage et la faible participation posent de sérieuses questions.

Finalement, sur le fond, malgré quelques avancées positives que vous avez soulignées, je relèverai cinq points :

- o Ce PLU démontre l'incapacité de l'exécutif municipal à doter son PLU d'une orientation claire, coincée qu'elle est entre écologistes et communistes;
- o Ce PLU prend un engagement trop faible sur les hauteurs à Paris. La municipalité dit vouloir limiter les hauteurs tout en faisant exactement le contraire. Je pense qu'il aurait fallu un dispositif contraignant pour pouvoir en finir avec les tours à Paris et limiter toutes les constructions au gabarit haussmannien à savoir 37 mètres maximum. Nous en sommes fières, Madame la Maire, je crois dans notre arrondissement;
- o Ce PLU fait preuve d'un manque d'ambition pour lutter contre les changements de destination de logements en bureaux. Là aussi, notre arrondissement est directement concerné. Je crois qu'il aurait été heureux, dans une ville où la question du logement est prioritaire, notamment pour tous les habitants dont vous avez souligné la nécessité (ceux qui travaillent dans l'enseignement, la santé, etc.). Il aurait fallu que l'exécutif travaille à des dispositifs encore plus contraignants pour limiter ces changements de destination;
- Ce PLU ne permet pas de protéger et d'assurer une cohérence des futurs projets urbanistiques avec la richesse patrimoniale, culturelle et architecturale de Paris, qui font la singularité de notre capitale;
- o Ce PLU ne garantit pas d'accélération quant à la rénovation du parc social de la Ville. Vous l'avez-vous-même dit, et je ne reviendrai pas sur ce point.

Voici les raisons pour lesquelles je voterai contre ce PLU.

Mme LÉCUYER

Au terme de deux années de concertation, nous rentrons enfin dans la dernière phase de la révision du PLU en vigueur depuis 2006, qui doit aboutir à la finalisation et à l'adoption du futur PLU bioclimatique de la ville de Paris.

Ce PLU est un document transversal et structurant, il planifie l'aménagement, l'organisation, la transformation de l'urbanisme et du territoire de la commune pour les vingt prochaines années, c'est dire à quel point il est important.

Il concerne tous les Parisiens le temps d'une génération sur des enjeux majeurs pour la capitale : logements, bureaux, commerces, mobilité, environnement, nature, patrimoine, paysage de la rue, etc.

Ce nouveau PLU intervient dans un contexte parisien particulier: Paris est en effet devenue difficile à vivre et à travailler pour les Parisiens et ses usagers, notamment pour les familles et les classes moyennes.

La révision du PLU est — ou plutôt était — donc une occasion exceptionnelle à saisir pour proposer un autre urbanisme. Le terme «rupture» me convient. À la fois souhaitable et possible pour Paris et les Parisiens.

En préalable, je veux signaler que la lecture de ces 31 pages de logorrhée procédurale et de novlangue conceptuelle célébrant «un dispositif de concertation sans précédent et les bienfaits d'une ville du quart d'heure, en dépit des contraintes d'une ville du déjà-là » est difficile d'accès pour le grand public. D'ailleurs, qui a lu le PLU autour de cette table? Je serais curieuse de savoir qui s'est vraiment intéressé au sujet, en tout cas, j'imagine que le grand public y passerait des nuits entières pour décrypter cette novlangue. On peut même se demander si le recours à un tel discours incompréhensible n'est pas délibéré.

Certes, le projet de PLU bioclimatique prévoit plusieurs mesures positives. Je m'étais d'ailleurs mobilisée pour plusieurs d'entre elles. Je pense notamment à la protection des commerces et de l'artisanat, avec l'interdiction du changement de destination des locaux de commerce et d'artisanat situés en rez-de-chaussée sur certaines voies protégées, à la lutte contre le développement des meublés touristiques, à l'interdiction des dark-stores et des dark-kitchens, ou encore à l'accroissement de la végétalisation de la ville, avec l'augmentation des emprises libres de construction et l'introduction de plus de pleine terre dans les projets.

Toutefois, ce projet de PLU bioclimatique prévoit aussi beaucoup de mesures négatives, contre lesquelles je m'étais également déjà mobilisée.

Dans le domaine du logement, le projet de PLU bioclimatique poursuit un objectif idéologique qui va bien au-delà de l'obligation prévue par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, la loi SRU: 25 % de logement social d'ici 2025. Il prévoit 40 % de logement public à Paris en 2035, dont 30 % de logements sociaux et 10 % de logements abordables. Pour cela, il s'appuie sur la possibilité d'imposer la réalisation de logements sociaux à l'occasion d'opérations immobilières en abaissant le seuil de déclenchement, en augmentant la part minimale de logements sociaux à réaliser ou encore en multipliant le nombre des emplacements réservés.

Pour rééquilibrer l'habitat et les emplois sur un territoire, et y réaliser certains types de logements, le futur PLU bioclimatique grève de prescriptions de mixité fonctionnelle et de mixité sociale des projets immobiliers, de constructions neuves, de restructurations lourdes, d'extensions, de surélévation et de changements de destination.

Si ces projets concernent les surfaces dédiées à l'activité économique, ils devront comprendre dorénavant 11 % de surface dédiée à l'habitation. Les projets concernant les surfaces dédiées à

l'habitation devront comprendre de 35 à 50 % de logement social, suivant que la zone est déficitaire ou hyper déficitaire en logement social. Or, l'essentiel du 8° arrondissement se trouve en zone hyper déficitaire en logement social.

Enfin, vous évoquiez les 97 emplacements qui sont réservés dans l'arrondissement pour réaliser certains types de logement, en l'occurrence exclusivement du logement social.

Concernant ces 97 parcelles de terrain du 8° arrondissement, celles-ci font l'objet d'une prescription d'urbanisme et sont réservées pour la création de logement social. Cette liste des emplacements réservés est enfin disponible. Le taux de logement social pour ces emplacements est très élevé pour notre arrondissement, puisqu'il va de 30 à 100 %. J'ai déjà vivement décrié le fond et la forme de ce projet de pastillage. On n'a jamais compris la manière dont ces immeubles avaient été déterminés. Il semblerait que les propriétaires ne soient pas au courant. Je déplore grandement ce projet de pastillage, en particulier pour la création de logement social dans le 8° arrondissement. Il s'agit en effet d'une atteinte abusive au droit fondamental de propriété. La plupart des propriétaires concernés n'ont d'ailleurs toujours pas été officiellement informés, comme je viens de le dire.

Cette politique d'accélération à marche forcée du logement social est d'autant plus inacceptable qu'elle va raréfier les surfaces de bureaux, pourtant indispensables au dynamisme économique de la capitale, a fortiori dans le quartier central d'affaires. Cette politique raréfie également les logements disponibles sur le marché locatif privé, et que les préemptions représentent un coût exorbitant pour les contribuables parisiens.

Je regrette également que ce PLU bioclimatique n'apporte pas de solutions concrètes à certains problèmes récurrents dans le 8° arrondissement. Par exemple : pourquoi la Ville de Paris n'a-t-elle pas prévu de municipaliser la rue Louis-de-Funès au droit de l'hôtel du Collectionneur, afin d'en améliorer l'entretien, l'éclairage et la sécurité? Quels sont les critères de sélection des espaces de logistique urbaine, comme celui projeté sur la rue de Ponthieu, etc.

Quelles devraient être les priorités d'un élu de droite pour un autre urbanisme au bénéfice de Paris et des Parisiens dans le cadre du futur PLU?

Premièrement, dans le domaine du logement, la priorité devrait être de maintenir les familles et les classes moyennes dans la capitale, nous en avons parlé, pour cela il faudrait développer l'offre d'appartements familiaux et relancer l'accession sociale à la propriété, y compris en transformant 1 % du parc de logements sociaux en bail réel solidaire. Ce dispositif d'accession sociale à la propriété en zone tendue pour les ménages modestes créé par la loi Macron en 2015 dissocie la propriété du bâti du foncier qui est loué. Ainsi l'acquéreur devient-il propriétaire des murs de son logement, mais pas du sol, qu'il loue à un organisme foncier solidaire. Le problème, c'est que ce dispositif n'est pas prévu par le PLU dans le 8º arrondissement...

Mme d'HAUTESERRE

Vous dépassez les deux minutes, Madame LÉCUYER. D'autres élus veulent intervenir.

Mme LÉCUYER

Je sais que je suis longue, mais le sujet du PLU est énorme.

Deuxièmement, pour lutter contre la sur densification du bâti et la bétonisation, la priorité devrait être d'accélérer la lutte contre la vacance et l'insalubrité des locaux.

Troisièmement. Afin d'améliorer la qualité de vie, la priorité devrait être de fluidifier les déplacements, et de rendre enfin Paris accessible pour tous, etc.

Dans le domaine de l'environnement et des espaces verts, la priorité devrait être de renforcer la protection des espaces verts protégés. Quelques-uns le sont, et il me semble que cela devrait être renforcé davantage.

Pour préserver l'attractivité économique et commerciale, la priorité devrait être de ne pas excessivement compliquer le travail et la circulation dans la capitale.

Enfin, il faudrait absolument préserver l'esthétique parisienne et entretenir le patrimoine architectural, historique et culturel de la ville.

J'émettrai donc un avis défavorable sur ce projet de délibération.

M. BALADI

Je vais répondre rapidement, parce que nous ne sommes pas ici au Conseil de Paris, mais au Conseil du 8º arrondissement. Je tiens à rappeler les avancées que nous avons connues dans notre arrondissement, excepté le pastillage qui est un vrai sujet, et pour lequel la majorité a émis un vœu autour de Mme la Maire.

Au niveau parisien, nous n'avons pas de PLU qui anticipe les changements futurs. Avec l'intelligence artificielle, avec les espaces logistiques, avec les livraisons à domicile, nous vivons dans un monde où les commerces d'hier ne sont pas ceux d'aujourd'hui ni ceux de demain. Ce PLU ne prévoit pas grand-chose à ce niveau-là, nous le regrettons.

Mme la Maire le disait, il y a une très forte demande en habitations, qui se percute à la demande en commerces et en bureaux, puisque nous sommes aussi une place économique. Nous voyons bien qu'à la Défense, il n'y a pas de grande demande, et les grands sièges sociaux, dont la taille se réduit du fait du flex-office, reviennent sur Paris. Ce sont des demandes contradictoires, et nous voyons que la majorité municipale, qu'elle soit socialiste, communiste, verte ou ce que vous voulez, a fait ce PLU en essayant de ménager la chèvre et le chou.

Nous en avons parlé en réunion de majorité, ce PLU évolue relativement peu, en portant un point d'attention sur le pastillage et le point bénéfique que constitue le bail réel solidaire. En tant que membre de la Foncière de Paris, organisme qui gère le bail réel solidaire de la Ville de Paris, où je siège, je peux vous dire que ce point est très important, car nous allons permettre à des familles de classe moyenne d'acheter le bâti, et pas le foncier, parce que c'est sur le foncier que se fait la spéculation. C'est ainsi que nous permettons à des familles d'acheter à 5000 euros du mètre carré, pour 99 ans, renouvelable, en rentrant dans certaines conditions, qui sont celles évoquées par Mme la Maire plus tôt, à savoir 3700 euros de revenus à deux. La classe moyenne est donc éligible, alors qu'elle ne rentre pas dans les conditions du logement social.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix la délibération 2023 DU 33 avec un avis favorable de la majorité.

Mme MICHEL

Pouvez-vous confirmer que nous votons seulement sur cette délibération, sans votre vœu?

Mme d'HAUTESERRE

C'est le cas. La délibération 2023 DU 33 est adoptée

V08 2023 06

Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8° arrondissement relatif à une production équilibrée de logements pour le 8° arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

La majorité émet le vœu :

Que les catégories de logements visées par les emplacements réservés du 8° arrondissement soient ainsi réparties :

- 40 % de la surface de plancher pour le logement privé;
- 30 % pour l'accession sociale à la propriété au travers notamment du mécanisme de bail réel solidaire;
- 30 % pour le logement social;

Qu'une revue de projets annuelle de la programmation du logement social avec un suivi de la mise en œuvre du financement des opérations et un bilan des surfaces réalisées soit instituée;

Que, sous réserve de possibilité, les rez-de-chaussée de ces immeubles accueillent des commerces de proximité, si besoin est avec l'appui des opérateurs de la Ville de Paris.

Je mets désormais aux voix le vœu V08 2023 06 de la majorité avec un avis favorable de la majorité.

Mme LÉCUYER

Je partage l'objectif de votre vœu, qui va dans le sens de la position que je viens d'exprimer sur ce projet de futur PLU pour maintenir les familles de classe moyenne dans la capitale. J'aurais toutefois préféré que votre dispositif n'adhère pas sans la moindre réserve à l'objectif purement idéologique de la Ville de Paris de 30 % de logements sociaux d'ici 2035.

C'est un objectif qui, comme vous le savez, va bien au-delà de l'obligation prévue par la loi SRU de 25 % de logement social. J'aurais pour ma part retenu la répartition suivante :

- o 45 % pour le logement privé;
- o 30 % pour le bail réel solidaire;
- o 25 % pour le logement social conformément à ce que prévoit la loi, ni plus ni moins.

Compte tenu de ce qui précède, j'émets un avis favorable sur ce vœu de la majorité si vous révisez à un taux de 25 % la part du logement social, et si vous le maintenez à 30 %, je m'abstiendrai. Vous faites du zèle en acceptant 30 %.

Mme d'HAUTESERRE

La majorité est favorable au vœu tel qu'il a été rédigé. Le taux de 30% ne concerne que la part dans chaque parcelle, et non pas le taux global dans l'arrondissement, je vous rassure. Nous maintenons donc notre répartition, d'autant que pour que la Ville de Paris accepte, il faut absolument être dans les normes et les règles.

Le vœu V08 2023 06 est adopté à l'unanimité des votants (Mme MICHEL et Mme LECUYER s'abstiennent)

V08 2023 10

Vœu de Mme Segond relatif à la protection dans le futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique des parcelles occupées par des cinémas indépendants

Mme SEGOND

En lien avec le futur PLU, mon vœu consiste à préserver les parcelles occupées par les cinémas indépendants. Nous en avons dans notre arrondissement, nous les avons évoqués plus tôt.

Dans ce Conseil, nous avons déjà souligné la spécificité et l'impact des salles de cinéma indépendantes d'art & d'essai dans notre arrondissement, et la nécessité de préserver ces lieux de diffusion essentiels à la filière du cinéma indépendant.

Compte tenu du fait que le PLU est révisé, il me semblait important de saisir cette opportunité pour renforcer les moyens de protection des lieux culturels à forte dimension symbolique pour le rayonnement culturel de Paris, qui en fait une ville à nulle autre égale sur le plan international.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de demander à la Maire de Paris qu'elle inscrive dans le PLU une protection particulière de type «Espace réservé à un équipement à vocation culturel et cinématographique» pour les parcelles occupées par des cinémas indépendants, pour éviter que dans le futur on décide d'en faire autre chose, et y implanter d'autres types de commerces ou autre affectation.

Mme d'HAUTESERRE

Madame SEGOND, si nous partageons évidemment l'objectif de votre vœu, force est de constater que les règles d'urbanisme ne permettent pas, en l'état, d'y parvenir. Le PLU ne peut que contenir des dispositifs prévus par la loi, or celle-ci ne prévoit pas spécifiquement de mesures à prendre pour protéger des lieux culturels en tant que tels.

La parcelle du cinéma Le Balzac comporte une protection patrimoniale et celle du Lincoln est signalée pour son intérêt architectural. Cela ne nous prémunit pas, hélas, de la pérennité de l'activité de salle de cinéma indépendant. C'est pour cette raison que nous nous efforçons de les soutenir à travers nos dispositifs culturels, ou encore à travers des séances de cinéma pour les seniors ou les élèves de l'arrondissement

Aussi, nous vous demandons le retrait de votre vœu, même si je présume que vous le maintenez.

Le vœu V08 2023 10 est rejeté à la majorité (10 voix). Mme SEGOND vote POUR, ABSTENTION de Mme Athénais MICHEL et Mme Catherine LECUYER

21°/2023 DVD 13

Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition

M. BARTHELÉMY

Pour les besoins du contrôle du stationnement payant de surface, les prestataires de la Ville de Paris ont recours à un dispositif de lecture automatisée des plaques d'immatriculation.

Or, il s'avère que l'article 23 du Règlement général de protection des données RGPD, explicité dans une note d'éclairage du ministère de la Transition écologique en date du 13 janvier 2023, nécessite de justifier que le propriétaire du véhicule n'ait pas la faculté de s'opposer à la collecte de sa plaque d'immatriculation, et ce par un motif d'intérêt général.

Cette délibération sert donc à justifier le fait que les automobilistes ne peuvent s'opposer à cette collecte.

J'ajoute deux points à propos du stationnement. La société Moovia, chargée du contrôle de stationnement commet encore beaucoup d'erreurs concernant les personnes titulaires de la carte Mobilité inclusion mention stationnement, ancienne GIC ou GIG.

Pour stationner sur les places et emplacements réservés, il suffit d'apposer la carte SMI stationnement, mais parfois les forfaits post-stationnement sont quand même mis. Il faut alors malheureusement réaliser un recours administratif.

Sur ce même sujet toujours, pour stationner sur les autres places, la gratuité du stationnement dans les emplacements payants de surface conférés par la carte CMI de stationnement est activée par la prise d'un ticket «Handi» comme handicap. Il ne faut pas oublier de le prendre, soit sur les horodateurs, soit grâce aux applications mobiles de paiement de stationnement : ce ticket gratuit virtuel est valable 24 h.

Deuxième point : je suis par ailleurs toujours étonné que le montant du forfait post-stationnement soit identique pour un automobiliste résidant à Paris et pour un non-résident. Le montant du forfait post-stationnement correspond au tarif de la redevance pour six heures de stationnement, soit 75 euros en zone 1, et 50 euros en zone 2 pour un véhicule léger, et à partir du 1er septembre 2022, 37,50 euros en zone 1 et 25 euros en zone 2 pour un deux-roues motorisé.

Je vous propose de voter pour cette délibération. La délibération 2023 DVD 13 est adoptée à la majorité (Mme SEGOND vote CONTRE).

22°/2013 DVD 25

Adaptation de conventions de délégation de service public de parcs parisiens et stationnement. Avenants et protocoles afférents aux contrats correspondants

M. BARTHELÉMY

Les parcs de stationnement concernés par cette délibération sont ceux dont la fréquentation est liée à l'activité économique ou aux événements. Ils ont été très pénalisés par la crise sanitaire et doivent par ailleurs être mis en conformité avec des orientations de la Ville en matière de déplacements, pass 2 roues motorisé, stationnements vélo, nous en avons déjà parlé ici. Chaque parc de stationnement voit ainsi son contrat modifié par avenant pour tenir compte de ces éléments.

Le contrat relatif au parc de stationnement Malesherbes-Anjou est ainsi prolongé de 4 mois pour permettre à l'exploitant de retrouver une partie des pertes subies en 2021, soit 340 000 euros. Le parc de stationnement George V voit quant à lui son contrat prolongé jusqu'au le août 2025 afin que la Ville et l'exploitant définissent ensemble les conditions de prise en charge de l'impact de la crise sanitaire. Je vous propose de voter pour cette délibération. La délibération 20213 DVD 25 est adoptée à l'unanimité.

23°/2023 DJS 8

Subventions de 3500 euros à deux associations sportives localisées (8° arrondissement)

M. GAUGER

Cette délibération porte sur deux subventions destinées à deux clubs sportifs de notre arrondissement : 1000 euros pour l'ASC du lycée Racine et 2500 euros pour les Expatriés.

Vous savez que dans le 8º arrondissement nous sommes toujours plutôt favorables aux subventions d'investissement pour les associations sportives, sur des projets innovants, plus que pour des subventions de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle nous en avons très peu dans notre arrondissement. Nous sommes sans doute l'un des arrondissements qui versent le moins de subventions pour le fonctionnement, mais cela ne signifie pas que nous soyons les parents pauvres du sport, mais plutôt que nous souhaitons favoriser l'investissement plutôt que le fonctionnement. La Mairie du 8º arrondissement et la Direction de la Jeunesse et des Sports accompagnent ces associations dans cet esprit. Ce qui explique que nous n'ayons que deux demandes tout à fait légitimes, qui ont reçu l'accord préalable de notre Mairie, et qui faisaient encore l'objet d'une discussion en mars dernier.

Vous connaissez ces associations : l'ASCP du lycée Racine. La note annexe reprend quelques points saillants, notamment en mentionnant les équipes de volley-ball et d'escalade : un vrai travail est fait pour le sport féminin.

Avec les services, nous avons constaté une perte de licenciés entre 2021 et 2022 (- 49 licenciés). Il leur faut donc mener un travail sur ce nombre de licenciés. Leur budget est modeste, et la subvention augmente puisqu'elle atteignait précédemment 700 euros, ce qui est très rare. On ne peut que l'apprécier. Lors de la mandature précédente, les ASC avaient vu leurs subventions baisser drastiquement. Est-ce la tendance due aux Jeux olympiques qui pousse à revoir le barème de calcul? En théorie, cette association aurait le droit à une subvention un peu plus élevée, la Ville de Paris propose une augmentation de seulement 300 euros, mais c'est extraordinaire, et nous nous en réjouissons.

S'agissant des Expatriés, il s'agit d'une reconduction de subvention. Le club a commencé par quelques lignes à la piscine Jacqueline-Auriol, lignes qui sont très bien exploitées et encadrées. Le retour est très favorable, tant provenant des usagers que des maîtres-nageurs et des agents. L'association a donc, au fur et à mesure des années, de plus en plus de créneaux sur l'arrondissement. C'est une association très impliquée, en créant notamment un triathlon pour les enfants et les adultes du 8° arrondissement. L'association fournit également des bénévoles pour toutes les activités de la Mairie. À titre d'exemple, l'association est présente au Forum, au Téléthon, mais aussi pour la course des 10 km des Champs-Élysées, elle est domiciliée à la Maison des associations. Le président changera le 8 juin prochain, ce qui nous donne l'occasion de rendre hommage à César MANRIQUE qui a été très investi à nos côtés depuis des années. En l'espèce, il nous demande la reconduction de la subvention de 2500 euros qui est vraiment légitime, notamment par leur investissement au niveau de l'handisport, notamment auprès des personnes mal voyantes ou non-voyantes qui participent aux entraînements et aux courses en étant encadrées.

Nous sommes heureux de vous appeler à voter favorablement la reconduction de ces deux subventions. La délibération 2023 DJS 8 est adoptée à l'unanimité.

24°/2023 DASCO 18

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (173624 euros), subventions d'équipement (146840 euros) et subventions pour travaux (158588 euros)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Comme vous le savez, les collèges bénéficient tout au long de l'année de dotations complémentaires de fonctionnement et de subventions d'équipements ainsi que pour les travaux.

Le collège Condorcet est cette fois-ci concerné par cette série de dotations, avec 12500 euros pour l'acquisition de deux photocopieurs. Aussi vous proposerai-je de voter en faveur de cette délibération.

La délibération 2023 DASCO 18 est adoptée à l'unanimité.

25°/2023 DASCO 28

Collèges dotés d'un service de restauration autonome — Bilan d'utilisation pour 2022 (80731,66 €) du fonds commun départemental des services d'hébergement

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Pour mémoire, il existe un fonds commun entre les collèges fonctionnant en restauration autonome afin de faire face aux dépenses imprévues. Il est financé par un prélèvement de 2 % des recettes directes. Le collège Condorcet y a eu recours à trois reprises en 2022, pour un montant total de 26092,80 euros. Le collège Octave Gréard, lui, a sollicité le fonds à hauteur de 622,87 euros.

Je profite de cette délibération pour vous annoncer qu'une réunion aura lieu mercredi 24 mai à 18 h dans la salle des conférences au sujet de la restauration scolaire des deux collèges puisqu'elle dépendra, dès septembre 2023, de la Caisse des écoles du 8° arrondissement, préparant environ 1100 repas par jour, pour les collèges Condorcet et Octave-Gréard.

J'ajoute également que vous pouvez consulter le menu mis à jour chaque semaine sur le site Internet de la Caisse des écoles et sur les panneaux d'affichage de chaque école. Cette réunion s'adresse aux parents des élèves de ces collèges, ainsi qu'aux habitants de l'arrondissement qui désirent se renseigner davantage.

Une autre réunion aura lieu le 14 juin prochain à 19 h sur le thème du harcèlement et des réseaux sociaux, le cyberharcèlement, et s'adresse à tous les parents et habitants de l'arrondissement. Celle-ci se tiendra sur le même modèle que la réunion du 22 mars dernier dont le thème était le consentement, qui avait remporté un énorme succès. Elle aura lieu en présence des agents de la mission de prévention de contact et d'écoute du commissariat du 8° arrondissement, mais également de ceux de la police municipale.

Je vous propose enfin de voter en faveur de la délibération. La délibération 2023 DASCO 28 est adoptée à l'unanimité.

26°/2023 DASCO 46

Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE — Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Les personnes qui occupent un logement par nécessité absolue de service sont les personnels de direction, d'administration, de gestion et d'éducation d'une part, mais aussi des agents soignants d'autre part. Elles ne versent pas de loyer, et les charges locatives sont prises en charge par la Ville qui rembourse l'établissement. Le montant de ce remboursement n'est pas revalorisé cette année, dans la mesure où la dotation allouée par l'État à la Ville de Paris n'a pas évolué. L'État n'ayant pas augmenté

les dotations des collectivités, je vous propose donc de voter en faveur de cette délibération. La délibération DASCO 46 est adoptée à l'unanimité.

27°/2023 SG 13

Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal

M. TILLOY

L'objet de cette délibération est d'harmoniser le calcul du quotient familial et de la tranche tarifaire applicables au service public de la Ville de Paris et de simplifier les démarches administratives pour les usagers. Le quotient familial détermine la tranche tarifaire des services publics municipaux, applicable à chaque ménage.

Désormais, la Ville de Paris dialoguera directement avec la CAF afin de connaître le quotient familial applicable. Pour les personnes non-allocataires de la CAF, les modalités de calcul du quotient familial sont précisées. Afin de tenir compte des baisses subites de revenus et de situations particulières, les modalités d'application des tarifs dérogatoires sont également précisées.

La délibération détaille la détermination du quotient familial, la détermination de la tranche tarifaire ainsi que la mise en place d'un service numérique et la mise en place d'un tarif de précarité sociale. Je vous invite à voter pour cette délibération.

La délibération 2023 SG 13 est adoptée à l'unanimité des votants (abstention de Mme LECUYER).

28°/V08 2023 05

Vœu de la majorité relatif à l'apposition d'une plaque au 11 rue Magellan en hommage à Jean Mattéoli

Ce vœu déposé par la majorité vise à rendre hommage à Jean Mattéoli, habitant du 8° arrondissement au parcours aussi exceptionnel qu'exemplaire.

Jean Mattéoli, né le 20 décembre 1922 à Montchanin-les-Mines en Saône-et-Loire, est mort le 27 janvier 2008 à son domicile du 11 rue Magellan dans le 8° arrondissement.

Il s'est engagé dès le mois d'août 1940 dans la Résistance, se distinguant au sein de deux réseaux de l'organisation durant la Seconde Guerre mondiale: le Bureau des Opérations aériennes et le Réseau Navarre. Il fut déporté en 1944 et devint président de la Fédération nationale des Déportés et Internés de la Résistance de 1983 à 1987. Il fut l'objet de trois citations, deux à l'Ordre de l'Armée et une à l'Ordre du Régiment, pour son engagement durant la Seconde Guerre mondiale.

Cette année marque le 30° anniversaire de la création de la Fondation de la résistance dont il fut l'un des promoteurs et le président de 1993 à 2008. Jean Mattéoli a également présidé la mission d'étude sur la spoliation des juifs de France, installée après le discours de Jacques Chirac du 16 juillet 1995 au Vélodrome d'Hiver.

Jean Mattéoli a été ministre du Travail et de la Participation de 1979 à 1981, mais aussi Président du Conseil économique et social de 1987 à 1999. L'hommage consistera à apposer une plaque en sa mémoire au 11 rue Magellan.

Le vœu V08 2023 05 est adopté à l'unanimité.

29°/V08 2023 07

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire de Paris privatise la collecte des ordures ménagères dans le 8° arrondissement de Paris

Mme LÉCUYER

Le 8e arrondissement a été jonché de tonnes d'ordures pendant de trop nombreuses semaines de mars du fait d'une grève de la collecte des ordures ménagères par les éboueurs de la Ville de Paris. Cette interruption d'un service public pourtant essentiel a créé un risque sanitaire et sécuritaire démesuré pour les habitants et les commerçants, ainsi qu'un risque de «réputation» pour notre arrondissement.

Ce risque a du reste été matérialisé par de dangereux feux de poubelles à l'occasion de manifestations nocturnes sauvages et violentes en marge de la protestation contre la loi réformant le système des retraites en France.

Je ne reviendrai pas sur l'historique du découpage en deux de Paris entre les arrondissements gérés en délégation de service public et les arrondissements gérés par des agents publics.

Alors que la Ville de Paris a pourtant l'obligation de collecter les déchets des ménages, la Maire de Paris a préféré soutenir la grève et refuser la réquisition de certains personnels grévistes, plutôt que de défendre les intérêts de ses administrés et mandants.

Les habitants du 8° arrondissement subissent ainsi une inégalité de traitement du fait de ce système de collecte à deux vitesses. Ces habitants n'accepteront pas la reproduction dans l'arrondissement de la situation honteuse du mois de mars dernier.

Contrairement à ce que certains allèguent paresseusement en répétant une nouvelle fois les éléments de langage de la Maire de Paris sur la possibilité de grève des salariés des entreprises privées, et comme la Cour régionale des comptes l'a rappelé dans un rapport de mars 2022, la privatisation de la collecte des ordures ménagères permettrait d'améliorer la gestion et la productivité des personnels, de réduire le coût de la collecte à la tonne et de redéployer des agents municipaux sur le nettoyage des rues.

Enfin, la propreté est un enjeu réputationnel crucial pour la ville, hôte des Jeux olympiques de Paris 2024, et le 8° arrondissement accueillera des épreuves olympiques sur les sites de la place de la Concorde, du Grand Palais au pont Alexandre 3, c'est pourquoi je vous propose que notre Conseil d'arrondissement émette le vœu que la Maire de Paris privatise la collecte des ordures pour le 8° arrondissement. J'avais d'ailleurs lancé une pétition en ligne, de même que le Maire du 17° arrondissement, et elle avait recueilli plus de 2000 signatures, ce qui est beaucoup pour un petit arrondissement comme le nôtre.

Mme d'HAUTESERRE

À Paris, l'organisation de la collecte des déchets des ménages et assimilés relève de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE). Les services municipaux assurant la collecte dans les 2°, 5°, 6°, 8°, 12°, 14°, 16°, 17° et 20° arrondissements; la collecte des autres arrondissements est réalisée par des entreprises privées.

Si la privatisation de la collecte des ordures peut apparaître comme une solution pour éviter toute grève, l'expérience montre que le sujet est bien plus complexe.

Je rappelle que c'est la Maire de Paris qui décide du mode de gestion des collectes pour chaque arrondissement, et non les maires d'arrondissement.

Le partage des arrondissements entre collecte en régie et collecte assurée par un prestataire privé n'est pas nouveau. Il est hérité des années Jacques Chirac — et d'ailleurs, dois-je rappeler que les 20 arrondissements étaient à droite en 1983 — et n'a pas été remis en question par ses successeurs, y compris Jean Tiberi alors que le 5º arrondissement est lui-même en régie municipale.

La seule tentative d'élargissement de la collecte privée menée par Bertrand Delanoë en 2008 s'est soldée par une grève qui a abouti au retrait de cette proposition. Il est donc probable que l'adoption d'un tel texte conduirait inévitablement à une grève, produisant les effets que le vœu souhaite combattre.

En mars dernier, l'entreprise privée chargée de la collecte des déchets dans le 15° arrondissement s'est jointe au mouvement de grève, plaçant cet arrondissement dans la même situation que ceux collectés en régie. La collecte privée n'est donc pas un antidote fiable à 100 % contre l'amoncellement de déchets dans les rues.

Je rappelle que la première difficulté posée par la grève des éboueurs n'était pas la collecte des déchets, mais le blocage de tous les centres de traitement du SYCTOM, acteurs publics majeurs de la gestion des déchets de 82 communes en Île-de-France, ce qui a empêché le ramassage par les éboueurs alors que des bennes étaient disponibles.

Je tiens à souligner également que le 8° arrondissement dispose d'une forte concentration d'hôtels, cafés et restaurants qui sont les principaux producteurs de déchets.

Hors cas de grève, la collecte publique n'est pas dénuée d'avantages.

Les éboueurs sont des agents publics, sous l'autorité de notre chef de division de la propreté, et par conséquent sous l'autorité fonctionnelle du maire d'arrondissement. Cela signifie que nous pouvons adapter en temps réel la collecte, en fonction des besoins des quartiers.

Je tiens à redire ce que je disais pendant la grève, j'ai simplement exprimé une évidence : considérés comme des invisibles, les éboueurs font un travail pénible, indispensable pour la salubrité publique. Nous avons pu compter sur leur engagement pendant les manifestations violentes dans l'arrondissement lors de la période des terribles manifestations des gilets jaunes. Ils travaillaient alors la nuit pour que dès le lendemain matin 7 h, il ne reste plus aucune trace du vandalisme. Souvenezvous que les gilets jaunes avaient brûlé les six kiosques à journaux installés sur les Champs-Élysées! Les touristes qui se sont levés tôt ne se sont rendu compte de rien, sauf en voyant les images diffusées dans le monde entier. Ces agents étaient également présents pendant la crise sanitaire, et je leur renouvelle mes remerciements.

Les agents qui effectuent la collecte sont les mêmes que ceux qui assurent le nettoyage des rues, ils sont donc plus attentifs à ne pas souiller le site lors des tournées de ramassage et cela nous permet d'avoir au total un nombre d'agents plus importants qu'un arrondissement collecté par un prestataire privé. Concrètement, externaliser la collecte nous conduirait à diviser par deux le nombre de balayeurs de rues.

Les collectes publiques sont plutôt réalisées le matin dès 7 h 00, à la différence du privé qui collecte souvent en soirée, ce qui perturbe les restaurants en activité. Il me semble que cette programmation ne serait pas adaptée à notre arrondissement.

Un retour d'expérience est en cours avec Colombe Brossel, nous avons d'ailleurs eu une réunion la semaine dernière. L'objectif est de gagner en réactivité afin de mobiliser plus rapidement des bennes privées pour éviter l'amoncellement de déchets dans nos rues. Pour cela, il faut également que le SYCTOM veille à ce que ses centres restent pleinement opérationnels.

Madame Lécuyer, vous avez évoqué dans votre vœu la possibilité de recourir à la réquisition. Oui, en effet, quand on a l'expérience des réquisitions, on peut répondre. Le Préfet a réquisitionné. Les policiers se sont rendus dans les centres. Les agents ne souhaitant pas reprendre le travail ne l'ont pas repris. Il y a eu une friction, et les policiers ont dû utiliser des bombes de gaz lacrymogènes, donnant lieu à une petite bagarre. Ces agents en grève se sont mis en arrêt maladie.

La réquisition fonctionne si les ripeurs, c'est-à-dire ceux qui sont derrière le camion, et les conducteurs veulent bien reprendre. Toutefois, à partir du moment où ils sont en grève et où on les oblige à reprendre le travail, il faudrait installer un ou deux policiers dans chaque camion pour surveiller leur tournée. Les grévistes pourraient sortir leur camion, ramasser deux ou trois poubelles et revenir au centre, alors que ce n'est pas le but.

Il m'est arrivé d'accompagner un soir une équipe d'une société privée, qui intervenait la nuit pour ne pas avoir à se retrouver en conflit avec leurs collègues. Le lendemain, elle s'est retrouvée en grève à la suite d'affrontements internes.

En 1995, j'étais au ministère de l'Aménagement du territoire et des Transports. Tout le monde se souvient de cette période de grève, qui a duré près de deux mois. Il faut savoir gérer des situations de crise.

Lorsque les éboueurs ont appris que j'ai demandé à une société privée de collecter les ordures, ils ont mis de la colle dans les serrures des ateliers de l'arrondissement. C'est pourquoi, pour éviter ce genre de désagréments, il nous faut gérer au jour le jour, mener des discussions avec les services, avec ceux qui ne sont pas en grève.

Dans notre arrondissement, je crois qu'il n'y avait que 3 % de grévistes parmi les éboueurs.

Mme LÉCUYER

Sur Paris, 5 % de grévistes ont bloqué toute une chaîne.

Mme d'HAUTESERRE

Je gère le 8° arrondissement. Dès le jour de la reprise, lorsque l'intersyndicale a appelé à mettre fin à la grève, les éboueurs que nous avons défendus ont mis deux jours pour collecter tout ce qui était dans notre arrondissement, alors que dans les autres arrondissements, cela a pris quinze jours!

Je reconnais que les éboueurs font un travail pénible, j'ai d'ailleurs passé un peu moins d'une heure avec eux un soir, et déjà j'ai connu les désagréments du métier.

Un habitant me disait «ils n'ont qu'à faire des études pour faire autre chose». Si tout le monde sortait de HEC ou de l'ENA, alors il n'y aurait plus de ripeurs ni d'éboueurs. Tout le monde ne peut pas être un grand savant. Ce personnel doit être respecté, le travail est pénible, il faut le reconnaître. C'est pourquoi je les remercie une fois encore pour ce qu'ils ont fait pour nous et pour notre arrondissement.

Depuis la reprise, vous constatez que dès 7 h du matin, ils sont à pied d'œuvre et travaillent consciencieusement. Ce sont des invisibles à partir du moment où l'on considère que c'est normal que le travail soit fait, et puis une fois que tout est propre, on les oublie, ils ne sont plus considérés et on les renvoie à leur manque d'études. Je ne suis pas d'accord.

Je vous demande donc de retirer votre vœu, sans quoi j'émets un avis défavorable.

Mme LÉCUYER

Je ne le retirerai pas. Permettez-moi de rajouter que nous sommes très conscients du rôle de ces professions «invisibles». Nous sommes très reconnaissants du métier qu'ils font, qui est très difficile, comme le sont d'autres professions. Le sujet n'était d'ailleurs pas la réforme des retraites, mais le rôle de la Ville de Paris d'assurer la propreté et la salubrité de la capitale. La Maire de Paris n'a pas assuré cette fonction en prenant parti pour la grève des éboueurs.

J'entends ce que vous évoquez en disant que nous ne sommes pas à l'abri de subir d'autres grèves, même en passant par un prestataire privé, mais je remarque que jusqu'à présent les grèves ont quasiment toujours émané d'employés issus du secteur public. Je rappelle que les grévistes étaient extrêmement peu nombreux et qu'ils ont pris en otage les Parisiens. Vous annoncez un chiffre de 3 % dans l'arrondissement, ce n'est rien, et pour autant, les habitants de l'arrondissement ont vécu trois semaines voire un mois de cauchemar. C'est pourquoi je maintiens mon vœu.

Mme d'HAUTESERRE

Je vous coupe : où voulez-vous que les éboueurs déposent les poubelles collectées?

Mme LÉCUYER

Les arrondissements gérés en délégation de service public étaient propres, ce qui signifie qu'ils ont trouvé des moyens... la moitié des arrondissements de Paris était propre.

Mme d'HAUTESERRE

Je ne crois pas. Dans le 15ème, je ne crois pas.

Mme LÉCUYER

Certes, le 15^e arrondissement a rencontré des problèmes, et encore, seulement une moitié. Madame la Maire, vous défendez votre point de vue, je défends le mien.

Mme d'HAUTESERRE

La majorité est donc défavorable à ce vœu.

Le vœu V08 2023 07 est rejeté à la majorité (10 voix). Mme LECUYER vote POUR. Abstention de Mme Athénaïs MICHEL et de Mme Sophie SEGOND

Mme MALACHARD des REYSSIERS

J'aimerais qu'on arrête de critiquer systématiquement, par principe. Je pense que pendant cette grève, la Mairie du 8° arrondissement, dirigée par Mme Jeanne d'HAUTESERRE et l'équipe de la majorité a beaucoup travaillé pour que tout se passe le mieux possible. Vous avez pu remarquer que le 8° arrondissement s'est vidé de ses ordures assez rapidement contrairement à tous les autres arrondissements. Ce serait bien de faire un petit peu moins de communication pour critiquer en permanence ce que nous faisons, alors que, bizarrement, nous sommes très efficaces.

Il faudrait arrêter de jouer ces petits jeux pour exister, et valoriser ce que faisons pour le 8º arrondissement. Nous travaillons, nous faisons un bon travail, nous ne passons pas notre temps sur les réseaux sociaux, nous sommes élus, Mme la Maire dirige la Mairie, et nous travaillons énormément et ce travail est très efficace. Contrairement à vous...

Mme LÉCUYER

Ce ne sont que des remontées des habitants...

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Sans doute parce que vous montez les habitants contre la majorité, plutôt que de leur montrer ce qui se fait déjà, et de dire ce que vous feriez à notre place. N'en parlons plus. Je tenais tout de même à signaler que c'est pénible.

30°/V08 2023 08

Vœu de Mme LECUYER pour clarifier et sécuriser le tracé de la piste cyclable des Batignolles

Le tracé de la piste cyclable du boulevard des Batignolles — mitoyenne des 8° et 17° arrondissements — est dangereux pour tous les usagers de l'espace public, à commencer par les cyclistes et les piétons, sur tout son tracé, depuis la jonction des boulevards de Courcelles et des Batignolles à l'Ouest, jusqu'à la place de Clichy à l'Est.

Ce tracé est d'abord compliqué et source de confusion :

- O le parcours s'apparente à un véritable «gymkhana», avec des allers-retours entre le terre-plein central et la circulation générale latérale, ainsi que plusieurs virages à quasiangle droit;
- O la signalisation horizontale et verticale est peu lisible, parfois même effacée.

Ce tracé est ensuite « conflictogène » :

- O la piste cyclable est toujours à proximité immédiate des espaces dédiés au cheminement des piétons, y compris les passages pour piétons;
- O les cheminements cyclistes et piétons se croisent en plusieurs endroits, des situations génératrices de conflits potentiels entre les différents usagers de l'espace public;
- o et lorsque les piétons veulent quitter le terre-plein central, ils doivent franchir la piste cyclable sans que cette possibilité de franchissement soit matérialisée par une ligne discontinue, comme si les cyclistes avaient la priorité réglementaire sur les piétons, pourtant usagers les plus vulnérables.

C'est pourquoi je vous propose que notre Conseil du 8º arrondissement émette le vœu que l'Adjoint à la Maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, prenne dans les meilleurs délais des mesures de correction et de réaménagement afin de clarifier et de sécuriser, pour les piétons et pour les cyclistes, le tracé de la piste cyclable du boulevard des Batignolles qui est une piste ancienne qui mériterait d'être revue.

Mme d'HAUTESERRE

M. Jean-Louis BARTHELÉMY habite dans le quartier Europe et va prendre la parole.

M. BARTHELÉMY

Le boulevard des Batignolles est toujours dans le périmètre de gestion du 17° arrondissement. Cette piste cyclable date effectivement du début des années 2000, et n'est pas complètement adaptée à la cohabitation entre cyclistes et usagers piétons.

Nous travaillons à améliorer la cohabitation des cyclistes et des piétons sur la piste cyclable du boulevard de Courcelles. Le retrait des deux potelets lors des 10 km des Champs-Élysées est un exemple concret, et nous travaillons également à la reprise de la fin de la piste cyclable, à côté de la rotonde pour éviter que les cyclistes ne reprennent le boulevard.

Très concrètement, j'ai travaillé avec les services de la Mairie parce qu'on m'a signalé à plusieurs reprises les défauts d'information de traversée de la piste cyclable boulevard des Batignolles, en particulier au niveau des passages piétons, ce qui a été en partie corrigé.

1.

De la même façon, nous travaillons avec la Mairie du 17° arrondissement concernant le boulevard des Batignolles dans son ensemble, et notamment sur ce point pour éviter des conflits d'usage de l'espace public, mais également reprendre les espaces verts qui sont aujourd'hui à l'état d'abandon et pour assurer la propreté de ces mêmes espaces.

À plus long terme, le Maire du 17^e arrondissement porte un réaménagement global du boulevard des Batignolles. Nous soutenons cette démarche, nous n'avons pas encore d'éléments de programmation à ce stade.

Je rappelle également que l'on ne peut pas tout cloisonner, et qu'il faut que les usagers de l'espace public apprennent à cohabiter entre différents moyens de transport. Un Code de la route existe, en attendant un Code de la rue qui ne nous paraît d'ailleurs pas prioritaire. C'est à chacun de le respecter et après l'information et la prévention, il y a la sanction.

Je propose donc de retirer ce vœu.

Mme d'HAUTESERRE

J'émets un avis défavorable sur ce vœu. Je présume que vous le maintenez.

Mme LÉCUYER

· * * ... *.

Je le maintiens. Plusieurs points sont extrêmement accidentogènes, pour les piétons en particulier. Je pense notamment au passage piéton qui se trouve au niveau de la boutique Cézanne. Les piétons attendent sur une bande de trottoir très étroite avant de pouvoir emprunter le passage piéton, ils se retrouvent alors confrontés à des cyclistes qui traversent le boulevard des Batignolles. Il faudrait absolument sécuriser cet espace. De nombreuses personnes arrivent de la rue du Rocher, de la rue de Constantinople, etc., pour faire leurs courses et se retrouvent en situation de fragilité à cet endroit-là. Nous retrouvons cette même problématique en face et du côté de Picard, sur le même boulevard.

En attendant qu'il y ait une refonte de cette piste très ancienne et qui n'était pas faite pour accueillir autant de cyclistes, en attendant un véritable projet de réaménagement, je pense que la sécurisation de ces différents points devrait avoir lieu pour éviter un accident.

Mme d'HAUTESERRE

Au vu des éléments de réponse que M. BARTHELÉMY vous a donnés, je demande que vous retiriez votre vœu, sinon j'émets un avis défavorable de la majorité.

Mme LÉCUYER

Je le maintiens.

Le vœu V08 2023 08 est rejeté à la majorité (10 voix). Mme LECUYER vote POUR. Abstention de Mme Athénaïs MICHEL et de Mme Sophie SEGOND.

31°/V08 2023 09

Vœu de Mme SEGOND à l'accompagnement des centres de loisirs parisiens et des écoles parisiennes à venir assister à des épreuves lors des JOP2024

Mme SEGOND

Les Jeux olympiques approchent à grands pas et la Mairie de Paris nous avait promis d'en fait des Jeux populaires. Sur les 5 millions de billets proposés à moins de 50 euros, 1 million d'entre eux ont déjà été préemptés par les collectivités hôtes, dont Paris. L'adjoint en charge des Sports de la Ville de Paris nous a annoncé récemment qu'ils avaient acquis 50 000 billets répartis de la façon suivante :

- o 30.000 billets pour les Jeux paralympiques;
- 20.000 billets pour les Jeux olympiques.

À mon sens, il est important que les petits Parisiens profitent de ces jeux, d'autant plus que la Mairie de Paris continue d'organiser, depuis plusieurs semaines et jusqu'à la tenue de ces jeux, de nombreux événements autour du sport, labellisés «JO de Paris 2024».

C'est la raison pour laquelle je me dis que de nombreux enfants parisiens, accueillis dans les centres de loisirs des écoles pourraient profiter de ces JO. Nous savons que le prix des billets reste trop élevé pour la majeure partie des familles. C'est la raison pour laquelle je vous propose d'émettre un vœu pour que la Maire de Paris présente à l'ensemble des élus parisiens les modalités d'accès des enfants des centres de loisirs et des écoles parisiens pour pouvoir assister à des épreuves des Jeux olympiques et paralympiques, et qu'une majeure partie des billets acquis par la Ville de Paris soit dédiée à cette action.

Le sentiment d'appartenance est important pour les enfants, ce serait bien qu'un maximum de nos enfants puisse assister à cet événement historique.

Mme d'HAUTESERRE

Grégoire GAUGER, en charge des Jeux olympiques pour le 8° arrondissement, va vous répondre.

M. GAUGER

Votre question est légitime. Il n'est pas toujours évident de s'y retrouver dans le millefeuille que représentent ces Jeux olympiques 2024, c'est un vrai challenge pour notre ville et pour la France, difficiles à mettre en œuvre et nous espérons que nous y serons en temps et en heure.

Concernant cette demande en lien avec les 50 000 billets achetés par la Ville de Paris, c'est un sujet qui nous préoccupe tous depuis longtemps, et qui fait l'objet de discussions régulières lors des réunions autour des Jeux olympiques, mais aussi au sein du Conseil de Paris.

M. RABADAN nous a dit récemment qu'il avait constitué une commission qui allait étudier la répartition de ces 50 000 billets, qui doivent l'être de manière équitable, en transparence. Nous n'avons pas encore connaissance de toutes les modalités, mais nous savons qu'ils sont mobilisés et qu'un vœu supplémentaire n'ajoutera rien sur ce sujet, qui est donc déjà pris en compte.

Je tiens toutefois à rappeler que 100000 billets ont été préemptés par l'organisation Paris 2024, qui seront destinés au public défavorisé. C'est une option qui peut être étudiée pour les centres de loisirs. Les enfants du 8º arrondissement sont très investis dans ces Jeux, notamment au travers du label «Génération 2024» qui permet d'avoir des activités comme des événements ponctuels autour de grands sportifs, ou tout au long de l'année en suivant un programme spécifique en lien avec les Jeux olympiques. Mme la Maire a par exemple déjà participé à plusieurs olympiades dans les écoles. Nous espérons que ces écoles labellisées, au nombre de six dans notre arrondissement, mettront en place une billetterie sociale pour les élèves. C'est-à-dire qu'il devrait y avoir, d'après les informations que nous retrouvons sur Internet et qui sont diffusées par la Ville, une billetterie sociale pour les écoles labellisées. Nous comptons sur celle-ci.

Il reste une troisième billetterie que vous n'avez pas évoquée : l'État, qui a acquis plus de 400 000 billets. Nous attendons de voir ce que le gouvernement va en faire. Je suis sûr qu'il fera de son mieux pour assurer une répartition dans toutes les générations et selon les conditions sociales des uns et des autres.

Je ne pense pas que ce soit utile de formuler un vœu aujourd'hui. Si vous le souhaitez, nous vous tiendrons au courant des étapes et des informations que nous détenons en interne.

Mme SEGOND

Les billets achetés par l'État ne sont évidemment pas consacrés à la seule ville de Paris. Je ne souhaite pas retirer mon vœu, ne serait-ce que par devoir de vigilance et de maintenir la pression auprès de la Municipalité sur le guide d'utilisation de ces billets.

Mme d'HAUTESERRE

C'est votre droit. Vu les éléments apportés à l'instant par l'adjoint au Sport Grégoire GAUGER, j'émets un avis défavorable de la majorité sur ce vœu.

Le vœu V08 2023 09 est rejeté à la majorité (10 voix). Mme LECUYER et Mme Sophie SEGOND votent POUR. Abstention de Mme Athénaïs MICHEL.

Mme d'HAUTESERRE

Avant de passer aux questions orales, je rappelle que, conformément au règlement intérieur de notre Conseil, l'auteur de la question dispose de trois minutes pour présenter sa question, et d'un droit de réplique de deux minutes après la réponse de la majorité.

32°/Q08 2023 03

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8° arrondissement sur l'actualité et le calendrier du programme de construction de l'opération au 25-27 rue de Constantinople

Mme LÉCUYER

Je me fais le relai d'une question que se posent beaucoup d'habitants. Quand est-ce que l'opération 25-27 rue de Constantinople va-t-elle débuter? À la date du dépôt de cette question orale, le calendrier du programme de construction n'était pas encore déposé sur le site de la Ville de Paris dédié aux autorisations d'urbanisme.

Pouvez-vous nous donner des informations sur ce dossier? Pourquoi s'écoule-t-il autant de temps alors que le site est maintenant dépollué? Qu'en est-il de la suite des événements?

Mme d'HAUTESERRE

Je constate que vous continuez de ne pas croire à la création de cette école, mais nous avons vu, il y a quelques minutes que le PLU la mentionnait, et surtout, le projet suit son calendrier, même si des aléas inévitables ont retardé le projet.

Je le redis pour que chacun ici présent sache quelles sont vos méthodes que je réprouve. Alors que nous répondons précisément à vos questions à chaque Conseil d'arrondissement, vous avez écrit à l'architecte de l'opération 25-27 rue de Constantinople en entretenant le flou sur vos qualités en grossissant bien le logo de la mairie du 8° arrondissement. Peine perdue puisque vous êtes identifiée auprès de lui et du maître d'œuvre, Elogie-Siemp. Je déplore ces pratiques fondées sur la mauvaise foi qui n'ont pour seul but que de satisfaire votre égo et ne servent pas l'intérêt général.

Une nouvelle fois, je vous livre les derniers éléments du projet.

Le permis de construire est en cours de finalisation et devrait être déposé dans les prochains jours. Pour mémoire, le permis ne pouvait être instruit avant la dépollution totale du site, désormais confirmée par des analyses.

L'évolution des normes et la nécessaire prise en compte du contexte climatique ont nécessité une révision du projet. L'école et les logements rue du Rocher seront réalisés avec une structure en bois. Une attention particulière a été demandée sur l'insertion dans le voisinage, en respectant les volumes voisins (le nouveau projet est 3 mètres moins haut) et en retenant des couleurs de matériaux adaptées.

Le programme comprend 51 logements au lieu de 52 logements initialement prévus. L'école comprend un volume de 2300 mètres carrés pour 8 classes, ainsi qu'une cour oasis de 250 mètres carrés. La toiture-terrasse de l'école sera végétalisée. La cuisine occupera 400 mètres carrés et permettra d'assurer la production pour d'autres écoles de l'arrondissement, si besoin.

Nous sommes sensibles aux craintes des riverains. La démolition est la phase la plus bruyante d'un projet et figure désormais derrière nous. Le choix de construire en bois permettra de réduire les nuisances de construction.

Une fois le permis de construire purgé de tout recours, le projet sera présenté aux habitants début 2024. L'objectif est de livrer l'école pour la rentrée 2026.

J'alerte donc ici l'ensemble des élus ainsi que toutes les personnes qui assistent à ce Conseil. Ceux qui alimenteront les recours mettront en péril ce projet attendu par les familles de l'arrondissement pour offrir de meilleures conditions d'enseignement pour leurs enfants.

Mme LÉCUYER

Je vais répondre à votre petit laııs de démarrage. Vous sous-entendez que je me fais passer je ne sais pas pour qui. J'ai interrogé à plusieurs reprises sur ce sujet votre directeur de cabinet. Je n'ai pas toujours de réponses. D'ailleurs, beaucoup d'habitants n'ont pas de réponses, notamment sur les dates précises. Les habitants de la rue de Constantinople sont en droit de savoir quand le projet va commencer.

Mme d'HAUTESERRE

Mais quels habitants?

Mme LÉCUYER

Les habitants de la rue de Constantinople et attenants. Je ne vais pas vous donner de noms.

Mme d'HAUTESERRE

On vous a répondu que l'établissement devrait ouvrir à la rentrée 2026.

Mme LÉCUYER

C'est la question que je pose.

Mme MALACHARD des REYSSIERS

C'est la réponse qu'on vous apporte chaque fois.

Mme LÉCUYER

Ce n'est pas les réponses qui m'ont été faites. En l'occurrence, je posais une question concernant le dépôt du permis de construire qui n'était pas affiché. Les habitants se posent la question.

D'autre part, vous évoquez un logo, je ne souhaite pas revenir sur le sujet. Mon logo est le même et n'a jamais changé. J'ai sous les yeux l'e-mail que j'ai envoyé, puisqu'en tant qu'élus nous avons le droit de solliciter les architectes, et tout le monde, élus de l'opposition comme élus de la majorité. J'ai demandé des visuels du projet. Les habitants ont le droit de voir des visuels du projet qui va être déposé. Comment a-t-on accès à ces visuels?

Mme d'HAUTESERRE

Lorsque l'architecte viendra me voir et que j'aurai signé le permis.

Mme LÉCUYER

Vous émettez un avis favorable, donc pour l'instant vous n'avez pas vu le projet?

Mme d'HAUTESERRE

Bien sûr que j'émets un avis favorable! Bien sûr que j'ai vu le projet!

Mme LÉCUYER

Où sont accessibles ces documents? Sont-ils disponibles en ligne?

Mme d'HAUTESERRE

Ils ne sont pas en ligne. L'architecte est venu me voir avec Elogie-Siemp pour m'adresser une proposition. J'ai accepté un certain nombre de modifications. Le projet doit maintenant être déposé à la Direction de l'Urbanisme. Lorsqu'il sera signé, il sera diffusé publiquement.

Mme LÉCUYER

Vous nous dites que cela sera fait d'ici quelques jours.

M. BALADI

C'est notre réponse. Le dossier est en cours de finalisation et devrait être déposé dans les tout prochains jours.

Mme LÉCUYER

Très bien. En revanche, nous n'avons pas de visuels.

Mme d'HAUTESERRE

J'ai l'impression de ne pas me faire comprendre.

Mme LÉCUYER

Quand aurons-nous les visuels?

Mme d'HAUTESERRE

Vous les aurez lorsque j'aurai signé le permis.

Mme LÉCUYER

Où seront-ils accessibles?

Mme d'HAUTESERRE

Sur le site de la mairie. Comme les autres permis et tous les chantiers dans le 8° arrondissement, Elogie-Siemp va afficher son projet, comme c'était le cas pour les logements de la ZAC Beaujon, comme ce que nous avons fait pour l'école maternelle transformée en 12 logements rue de Monceau. Tout est transparent.

Tous les projets qui ont été réalisés dans l'arrondissement ont été diffusés. Nous avons demandé que tout soit mis sur la place publique pour que les habitants soient au courant de ce qui se passe dans leur quartier et dans l'arrondissement et puissent discuter entre eux.

Jusqu'à maintenant, tout s'est bien passé. Lorsque je suis arrivée en 2014, j'ai dû gérer le dossier de la ZAC Beaujon, ce qui n'était pas simple, puisqu'il fallait alors refaire l'école Louis-de-Funès et la ZAC Beaujon. Tout a été clair, tout a été diffusé. Il n'y a pas eu de drame, et rien n'a été caché.

Les architectes des Bâtiments de France veillent à ce que les dossiers soient validés, et ensuite ils sont publiés. Je ne me vois pas cacher quoique ce soit ni travailler en catimini.

Le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le 20 juin à 19 h. Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8º arrondissement, à 21 h 10.

Jeanne d'HAUTESERRE